



Thônex

Procès-verbal Séance du 3 mars 2009

Sont présents :

Madame	Isabel Rochat	Conseillère administrative
Messieurs	Philippe Decrey	Conseiller administratif
	Claude Détruche	Maire
Madame	Jacqueline Tomasini	Présidente du Conseil municipal
Mesdames	Christine Casadei	Rosa Lopes Beer
	Doris Constantin	Christine Schwarz
	Fidelina Gomes Dias Aguigah	Karin Wirthner Zinggeler
	Anne-Marie Jaquet	
Messieurs	Andrew Arpidone	Guy Loutan
	Enrico Castelli	Claude Marcet
	Marcel Constantin	Hans Rudolf Roth
	Willy Corthay	Guy Saudan
	Alain Dupraz	Ashwani Singh
	Michel Frossard	Richard Stark
	Patrick A. Gautier	Pascal Uehlinger
	Marc Kilcher	Jorge Vieitez
	Stephen Knörr	

Excusés :

Messieurs	Ali Agraniou
	Daniel Thurre

*

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2008.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Désignation de 90 jurés pour les tribunaux pour 2010. Discussion. Vote.
(DA-09-01).
6. Adoption du plan directeur communal, version octobre 2008. Discussion. Vote.
(RA-09-01).
7. Préavis sur le projet de plan localisé de quartier N°29684-537 – Chemin Clair-Val. Discussion. Vote. (DA-09-02).
8. Projet de modification des statuts du Parlement des Jeunes. Discussion. Vote.
(RA-09-03).



9. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 25'000,- afin d'élaborer un programme de politique énergétique en vue de l'obtention du label « Cité de l'Energie ». Discussion. Vote. (DA-09-03).
10. Demande d'un crédit Fr 63'500,- en vue de la réalisation d'un nouveau garage à vélos à l'école du Pont-Bochet. Discussion. Vote. (DA-09-04).
11. Projet de délibération déposé dans délai légal par Mme Karin Wirthner Zinggeler et M. Pascal Uehlinger pour le groupe libéral concernant la vidéosurveillance. Discussion. Vote. (DM-09-01).
12. Propositions du Conseil administratif.
13. Questions écrites.
14. Propositions individuelles.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2008.

1.1. Point 7 de l'ordre du jour - page 335

Mme Jaquet demande que soit complété le résultat du vote de la délibération concernant la demande de crédit budgétaire supplémentaire de Fr 49'000,- soit :

– *Par 22 voix « pour » et 2 abstentions, soit à la majorité.*

Suite à cette demande le procès verbal est approuvé par 22 « pour » et 2 abstentions.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Mme la Présidente informe qu'elle n'a pas de communication et qu'à 23h. nous passerons au 12 de l'ordre du jour : « *Propositions du Conseil administratif* ».

3. Communications du Conseil administratif

3.1. M. Claude Détruche, Maire

3.1.1. Restaurant scolaire de l'école Adrien-Jeandin

L'ouverture de ce restaurant scolaire est prévue pour le lundi 9 mars 2009. Son inauguration quant à elle est agendée pour le jeudi 2 avril à 18h. à laquelle seront conviés les membres du Conseil municipal.

Ce chantier qui avait occasionné certains problèmes lors de son démarrage se terminera dans les délais et le budget devrait être respecté.



3.1.2. Piscine

Les travaux se poursuivent avec, malheureusement, un petit retard dû à des problèmes lors de la démolition de l'ancien bâtiment et les conditions météorologiques de ce début d'année. L'ouverture est prévue avant la fin du mois de juin.

3.1.3. 20 ans du ThéâtreCirque

Un festival international de cirque se tiendra du 29 mars au 4 avril 2009 ce qui va certainement engendrer quelques problèmes de circulation et de stationnement dans le secteur du cirque.

3.1.4. Chemin du Foron

C'est officiel, trois chemins ont été rebaptisés à savoir :

- chemin de la Salamandre,
- chemin des Castors,
- chemin Emile Bressler.

Ces appellations acceptées par la commission de nomenclature seront effectives à partir du 1^{er} juillet 2009.

3.1.5. Course pédestre à travers le coteau

Le 25 avril prochain aura lieu la traditionnelle course pédestre à travers le coteau à Bernex. Je vous remercie de vous inscrire auprès de la Mairie afin de défendre notre titre.

3.1.6. 4^{ème} Tournoi de football mixte des élus

Celui-ci aura lieu le 7 juin dès 9h.30 à Cartigny, là aussi le Conseil administratif compte sur vous pour former une équipe.

3.1.7. Investissements au Centre Sportif Sous-Moulin

Lors du prochain Conseil municipal vous serez appelés à vous prononcer sur les investissements concernant le nouveau chauffage général ainsi que l'étanchéité des toitures.

3.1.8. Sécurité municipale

La loi 10178 qui modifie les attributions de la sécurité municipale a été acceptée par le Grand Conseil. Désormais, nous parlerons d'agents de la police municipale.

Le Conseil administratif a pris connaissance de manière officielle de la démission du chef de poste : M. Didier Vincent, ainsi que de Mlle Emeline Meyer et de MM. Daniel Salvan et Yann Vergara.

Suite à ces démissions, le Conseil administratif a donc mis des annonces dans la presse et nous vous tiendrons au courant des changements qui vont intervenir au sein de ce service.



3.2. M. Philippe Decrey, Vice-président du Conseil administratif

3.2.1. Passerelle « Floraire »

Cette passerelle pose quelques soucis de sécurité. Le DCTI a décidé d'entreprendre des travaux durant le mois de juillet et cette passerelle sera fermée durant cette période.

3.2.2. Rue de Genève

Suite à une première intervention concernant les feux pour piétons la DGM (Direction générale de la Mobilité) s'est déplacée et rectifié le réglage. Malgré cette intervention, le Conseil administratif a dû recontacter ce service car la synchronisation de ces feux ne donne toujours pas satisfaction.

3.2.3. Avenue de Thônex

Le radar : « feux-vitesse », a été installé devant la Mairie. Certains réglages doivent encore être effectués avant qu'il soit opérationnel.

3.2.4. Protection civile

Le Conseil d'Etat a pris un arrêté pour la mise à disposition, par le biais de l'Hospice général, des locaux des abris de la protection civile pour les requérants d'asile.

3.2.5. Bibliobus

Nous avons reçu les statistiques pour l'année 2008 : 3.405 adultes ont fréquenté le bibliobus et 2.034 jeunes, soit 5.439 personnes.

Une commission s'est mise en place au sein de l'Association des communes genevoises afin de trouver une solution pour améliorer la fréquence de passage du bibliobus.

3.2.6. Déplacement à Graveson du 15 au 17 mai 2009

A ce jour, il n'y a que cinq Conseillers municipaux qui sont inscrits. Je me permets de vous rappeler que le délai d'inscription est fixé au 20 mars 2009.

3.2.7. Feuille d'information du parti radical de Thônex

Suite à la parution du journal réalisé par le parti radical de Thônex, je souhaite faire la déclaration suivante :

Quelle fut ma surprise lorsque ma lecture s'est arrêtée sur l'article de M. Marc Kilcher présentant l'inquiétude générée par le projet culturel de la ville de Thônex et mettant en évidence les difficultés liées à la gestion financière, mais surtout l'action salvatrice des radicaux, appuyée par les libéraux, UDC et socialistes, afin de résoudre avec brio ces difficultés ? Et de conclure : le projet culturel est donc reparti de plus belle. En tout cas ce n'est pas grâce au soutien du parti radical que ce projet a pu évoluer !



Que doit-on comprendre dans ces quelques lignes adressées à la population thônésienne ?

Quel but M. Kilcher et son parti poursuivent-ils en présentant cet article ?

Les différents journaux politiques ne servent-ils pas à informer la population des projets en cours et non à juger les projets d'autrui ?

A vrai dire, je reste perplexe quant à l'objectif réel poursuivi.

Je rappellerai simplement que dans tout projet, il y a un temps d'essai, des difficultés rencontrées, mais que le plus important réside dans leur réalisation et leur évolution au service de notre population. Dans ce sens il me semble indispensable de pouvoir travailler tous ensemble à la réalisation de ceux-ci. Votre manière de procéder ne me semble aller dans cette direction.

Il ne s'agit pas de masquer les informations à la population, mais de communiquer l'essentiel de l'avancée des projets aux Thônésiennes et Thônésiens. Pour le faire, il faut bien entendu porter un intérêt particulier à la culture en se rendant par exemple aux différents spectacles, afin d'avoir une vision d'ensemble et de pouvoir être plus à même d'en parler.

J'ose espérer, qu'à l'avenir, les intérêts de notre Commune passeront avant ceux de nos propres partis et individualités.

Merci pour votre attention !

3.3. Mme Isabel RoCHAT, Conseillère administrative

3.3.1. Ecoles

En date du 19 janvier nous avons reçu les directeurs d'écoles et nous avons évoqué le scrutin pour les conseils d'établissement.

Cette opération électorale s'est déroulée les 27 et 28 février. Le taux de participation moyen cantonal est de 18%. Notre commune se situe à environ 17,5% ce qui est honorable pour une consultation de ce type.

Le premier conseil d'établissement se tiendra entre le mois d'avril et le mois de mai.

En ce qui concerne les inscriptions pour la prochaine rentrée scolaire nous sommes largement en-dessous des prévisions du Canton. Par exemple, 70 nouveaux élèves étaient prévus à l'école du Bois-Des-Arts, il n'y a eu que 33 inscriptions ! On peut se poser la question de savoir si le solde manquant ne se dirige pas vers des établissements privés, ce qui mettrait à mal le système scolaire public.



3.3.2. Fondation en faveur de la jeunesse

Hier soir, les nouveaux statuts ont été présentés au Conseil de fondation qui les a acceptés. Nous devons maintenant les faire approuver par l'autorité de surveillance des fondations.

Ces nouveaux statuts vont dans le sens d'une dépolitisation des fondations sur le canton de Genève afin d'essayer de les rendre plus efficaces.

3.3.3. Urbanisme

Le premier collège concernant le PACA Genève-Eaux-Vives-Annemasse (Périmètre et Aménagements Coordonnés d'Agglomération) s'est réuni en date du 6 février à Ambilly avec un grand nombre d'élus tant Suisses que Français.

A cette occasion nous avons pris connaissance du cahier des charges des études tests pour ce périmètre assez conséquent.

La prochaine réunion est prévue le 30 mars à la salle communale de Chêne-Bourg et la 3^{ème} se déroulera le 1^{er} juillet de 15h.30 à 21h.30 à la salle des fêtes de Thônex. Tant le Conseil municipal que la population seront invités à participer à cette réunion.

3.3.4. PAC MICA

J'ai récemment pu faire un état des lieux aux présidents des différentes associations thônésiennes sur l'avancement de ce dossier. Ce type d'information répondant à une demande réelle, je me permettrai d'en organiser encore dans le futur.

Le 31 mars la commission de l'Urbanisme & Développement durable pourra prendre connaissance de l'état d'avancement des travaux concernant le plan localisé de quartier.

Actuellement, dans le cadre des travaux menés par le groupe de travail financier nous sommes en discussion avec les promoteurs et l'Etat de Genève pour valoriser au mieux nos droits à bâtir dans ce secteur.

Du 27 avril au 4 mai se tiendra une exposition à la salle des fêtes afin que la population puisse prendre connaissance du projet lauréat.

3.3.5. Finances

A la réception des premiers chiffres, nous notons une progression de l'impôt à la source de 26%. Nous avons une stabilité sur l'impôt perçu selon le barème ordinaire. Fr 221'000,- de variation de provision sur le reliquat fiscal ont été comptabilisés. Le résultat des comptes 2008 sera positif même si nous avons une différence négative de Fr 2'000'000,- sur les revenus fiscaux prévus au budget.



4. Rapport des commissions

La parole est passée successivement aux Présidents des commissions suivantes afin qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports :

4.1. M. Pascal Uehlinger, Président de la commission de l'Urbanisme & Développement durable, séance du 18 décembre 2008 :

1. Communaux d'Ambilly

Présentation et résultat du mandat d'études parallèles (MEP) relatif à l'avant projet d'urbanisation de la pièce urbaine A2.

Assistent également à cette séance :

- *Mme Isabel Rochat, conseillère administrative*
- *M. Yannos Ioannides, représentant de Bâtima (Suisse) SA et C21*
- *M. Marcellin Barthassat, président du jury et pour les questions nature et paysage*
- *M. Samuel Bendahan, représentant du pool de mandataires*
- *Mme Fabienne Verrey, CITEC (Mobilité)*
- *Mme Anne Buffello, EDMS (GC-Energie-Eaux)*
- *M. Roland Manzilleri, EDMS (GC-Energie-Eaux)*
- *Mme et M. Bonnet, atelier Bonnet & Cie. Mme Christine Delarue (ASS architectes)*
- *Mme Françoise Chappaz, WWF*

Sont également présents d'autres commissaires, la séance ayant un caractère de commissions réunies.

Après deux ans d'efforts intenses et une bonne collaboration entre les différents intervenants, Bâtimat SA et C2I peuvent enfin présenter un avant projet d'urbanisation de la pièce A2 des communaux d'Ambilly.

Afin de trouver un lauréat, plus de 30 bureaux de plusieurs pays ont participé au concours. En parallèle une charte de qualité a été établie par l'équipe des mandataires et soumise à notre commune et à l'Etat.

Finalement un jury a sélectionné le projet de l'atelier Bonnet, qui tient compte entre autres des différentes zones bordant les Communaux d'Ambilly : villas, Belle-Idée, massifs forestiers, Salève, Jura, etc.

Il est difficile de résumer oralement un projet présenté de manière visuelle et qui sera prochainement présenté aux communiers.

Un des points forts de ce projet est la collaboration de cet atelier avec un sociologue.

Beaucoup de questions ont été posées suite à cette présentation et la plupart des réponses qui ont été données sont rassurantes et réfléchies.



4.2. Mme Anne-Marie Jaquet, Présidente de la commission des Ecoles & Jeunesse, pour les séances suivantes :

Séance du 8 janvier 2009

1. Audition des directeurs d'écoles.

Lors de cette commission, étaient présents :

- Mme Isabel Rochat, Conseillère administrative
- M. Philippe Decrey, Conseiller administratif

ainsi que les quatre directeurs de nos écoles :

- Mme Magali Peyron, école Adrien-Jeandin
- Mme Christiane Grandgirard, école du Bois-Des-Arts
- Mme Caroline Desjacques Privato, école Pont-Bochet
- M. Christian Forgnone, école Marcelly/Pavillon Mousse

Ils nous présentent un bilan plutôt positif, bien qu'il leur reste encore un certain nombre de choses à mettre en place, dont le conseil d'établissement. Celui-ci se composera : du directeur, de parents et d'enseignants. Le but est de faciliter les relations entre les différentes parties.

La seule directrice à gérer deux écoles sur deux communes est Mme Desjacques Privato, soit Pont-Bochet et Puplinge.

Etant sur place, les directeurs peuvent plus rapidement faire face aux divers problèmes.

Ils se rencontrent régulièrement.

Cette année, l'école Adrien-Jeandin fêtera ses 40 ans et celle du Bois-Des-Arts ses 10 ans.

2. Jumelage

Une présentation des conclusions du week-end de travail à Graveson est présentée. Le jumelage des écoles est la base de celui-ci.

Un travail de coordination est demandé aux directeurs, tout en respectant l'identité de chacun, afin de faire évoluer ces rencontres, de faciliter le travail des gravesonnais qui, eux ont un interlocuteur différent chaque année et de les rendre plus inoubliables aux enfants afin que le jumelage perdure grâce à eux.

Une charte d'accueil existe à Graveson, il serait souhaitable que Thônex en établisse une.

La commission recevra les directeurs l'an prochain, afin de faire le point sur leur fonction et sur l'évolution du jumelage.

3. Divers

Le livre du souvenir, créé par une enseignante, a été remis aux élèves de 1^{ère} enfantine à la rentrée ; il a reçu un très bon accueil.

La Présidente demande aux commissaires s'ils soutiendraient le projet que des enfants de 6^{ème} accompagnent les patrouilleuses. Le principe est accepté. Il faudra : obtenir l'accord des parents, des patrouilleuses et en définir l'aspect juridique.

La séance est levée à 19h50.



Séance du 17 février 2009 – séance commune avec Chêne-Bougeries et Chêne-Bourg

1. Présentation de la suite des travaux relatifs à la politique intercommunale de la petite enfance.

Sont présents :

- Madame Rochat, Thônex
- Madame Grandjean-Kyburz, Chêne-Bougeries
- Madame Dupont-Carrilho, Chêne-Bourg
- Monsieur Zellweger, Bureau Evaluanda
- Maître Jornod, Avocat

M. Zellweger, nous présente l'avancée des travaux, qui ont abouti à la mise en place d'une charte entre nos trois communes.

Le but est de centraliser les données, de simplifier les procédures pour les parents et d'adopter des standards communs. Tout en respectant la volonté des communes, celles-ci aimeraient avoir une meilleure visibilité.

Maître Jornod, nous précise que la charte est un engagement moral et politique entre nos trois communes, qui peut se dissoudre facilement. Une convention de collaboration est en cours d'élaboration afin de définir avec précision tous les paramètres de celle-ci. Elle sera présentée ultérieurement aux trois Conseils municipaux sous forme de délibération, pour approbation.

Après discussion, il ressort que cette initiative est une première qui s'envisage sur le long terme. La population de nos trois communes correspond à celle de plus grandes communes genevoises qui appliquent, avec succès, ce système. Le guichet unique est un aiguillage pour faciliter les diverses démarches et surtout la recherche de place.

Cette nouvelle structure devra évoluer dans le temps en fonction des besoins.

La séance est levée à 20h.

4.3. M. Marc Kilcher, vice-président, en remplacement de M. Daniel Thurre, Président de la commission des Sports, Sécurité, Police & Militaire, séance du 27 janvier 2009 :

1. Présentation de la société GLOBAL SECURITE en présence de M. Vannier, directeur exécutif et M. Bussat, directeur fondateur.

La présentation a été faite au moyen d'un document « Power point » et les questions ont pu être posées au fur et à mesure.

Etaient invités les principaux responsables de la société :

- M. Vannier, directeur exécutif de GS
- M. Bussat, directeur fondateur de la société
- M. Grec, administrateur

M. Détruche explique que le Conseil administratif a fait, fin 2008, un appel d'offres au sujet de la sécurité sur la commune.



M. Grec explique que la marque Global Sécurité regroupe de fait plusieurs sociétés et a été fondée il y a plus de 20 ans. Cette marque regroupe plusieurs sociétés qui restent indépendantes. Le groupe est apte à travailler dans divers domaines (gardiennage, prisons, vidéosurveillances, amendes d'ordre etc.

La centrale d'alarme est située au Lignon et assure une permanence 24h/24 et 365 jours par an. Huit patrouilles circulent en permanence sur le canton.

La durée moyenne des mandats qui lui sont confiés est de 10 ans et la société a des clients dans toute la Suisse romande.

Concernant Thônex, nous apprenons qu'une patrouille signifie une personne et un véhicule, avec du renfort rapide en cas de nécessité (de 2 à 20 minutes selon les cas). Plusieurs sites thônésiens seront visités par 4 patrouilles régulièrement et les points chauds sont connus ; il n'y a pas de schéma de fonctionnement figé. Les rondes se font de 20h. à minuit ou de 21h. à 2-3h du matin selon les saisons.

Le personnel est identifiable par un uniforme et les véhicules reconnaissables. Les patrouilleurs sur la commune ne seront pas armés.

Les employés suivent une formation continue.

2. Informations concernant le Centre Sportif Sous-Moulin.

Le club de volley s'est qualifié en demi-finale du championnat suisse. Le handball a connu des victoires et une Chênoise a obtenu la médaille d'or du championnat suisse des cadets en patinage.

Concernant le centre lui-même, les dossiers chauffage et étanchéité ne pourront pas être traités, les mandataires ayant fourni un travail incomplet.

3. Divers

Staff ASM. Une importante érosion du personnel inquiète les Conseillers municipaux. Des départs sont en attente et l'équipe est à recomposer. Une discussion s'en suit.

La séance est levée à 20h.

4.4. M. Richard Stark, Président de la commission des Finances, pour les séances suivantes :

Séance du 3 février 2009 – séance commune avec Chêne-Bougeries et Chêne-Bourg

1. Information concernant la péréquation financière en présence de M. Alain Rütsche, directeur général de l'Association des communes genevoises et de M. Marc Gloria, directeur général des Finances de l'Etat.

A cette séance, sont également conviés les commissaires des commissions des Finances des communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg, les Conseillers administratifs délégués aux Finances ainsi que les Secrétaires généraux ou adjoints des trois communes.



Sont également présents :

- M. Alain Rütsche, Directeur général de l'Association des communes genevoises*
- M. Marc Gioria, de la Direction générale des finances de l'Etat.*

Ces deux personnes nous informent tout d'abord que la situation actuelle repose sur l'indice de la capacité financière. Celui-ci est calculé de manière assez complexe avec de nombreux sous-indices (revenu de la commune divisé par le nombre d'habitants, le nombre d'élèves et la surface du domaine public notamment). Il tient compte d'éléments sur lesquels les communes ne peuvent pas jouer, ceci pour éviter un travail au profit d'une seule commune.

Ils nous présentent ensuite sur écran la péréquation concernant les personnes physiques, les personnes morales, le fonds d'équipement communal qui devrait s'arrêter à la fin de l'année en cours ainsi que la péréquation financière intercommunale qui, elle, devrait entrer en vigueur au début de l'année 2010.

Tout au long de la présentation, chaque personne présente a eu la possibilité de poser des questions à MM. Rütsche et Gioria.

La séance est levée à 20h.15

Séance du 5 février 2009

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2008.
Le procès-verbal est approuvé par 9 oui et 2 abstentions.*
- 2. Réorganisation des bâtiments de la Mairie :*
 - 2.1. Crédit de construction de Fr 18'262'000,-*
 - 2.2. Crédit d'aménagement du pavillon « Mousse » et frais relatifs au déménagement de l'administration de Fr 518'000,-.*
 - 2.3. Crédit pour les équipements électriques et mobiliers de Fr 1'039'000,-.*

Après une discussion animée entre les commissaires, les trois Conseillers administratifs ainsi que le secrétaire général, le secrétaire général adjoint technique et le secrétaire général adjoint administratif sur les trois crédits demandés. Un premier vote est proposé pour modifier le libellé du point 2 à l'ordre du jour à savoir : d'annuler le terme « crédit » et de le remplacer par « enveloppe globale budgétaire », ceci afin de donner un message clair aux commissaires de la commission des Travaux & Bâtiments.

La proposition est acceptée par 6 oui et 3 abstentions.

Suite à ce vote, le Président propose de voter une enveloppe budgétaire global de Fr 20'000'000,- au maximum pour l'agrandissement et la rénovation de la mairie de Thônex, incluant l'aménagement du pavillon « Mousse », le déménagement de l'administration, les équipements électriques et le mobilier.

La proposition est acceptée par 6 oui & 5 abstentions.

La séance est levée à 20h.35.



- 4.5. Mme Doris Constantin, Présidente de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage, séance du 19 février 2009 commune avec Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries :

Ordre du jour :

1. *Présentation de l'Association des « Editions Chênoises » et des ses futurs projets par M. Jean-Luc Boesiger, Président.*
2. *« ArtChêne 2010 » : Thème.*

A ce jour, nous n'avons pas reçu le procès-verbal. Je ne peux donc rien vous dire de plus que M. Jean-Luc Boesiger nous a fait un exposé détaillé sur les Editions Chênoises et que nous avons eu une discussion sur une éventuelle exposition dans le cadre du Comité de Coordination Culturel Chênois (CCCC).

5. Désignation de 90 jurés pour les Tribunaux en 2010. Discussion. Vote.
(DA-09-01)

M. Claude Détruche, Maire : comme à l'accoutumée la liste des jurés vous a été remise. La nationalité des personnes proposées a été contrôlée par l'administration.

La parole n'étant pas demandée, M. Richard Stark, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 37G de la loi sur l'organisation judiciaire du 22 novembre 1941 sur l'organisation judiciaire,
- Vu la circulaire du 30 janvier 2009 du Département des Institutions, service des votations et élections,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 24 voix, soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. De désigner les 90 personnes ci-après en qualité de jurés auprès des tribunaux pour l'année 2010 :

Femmes

675 56 527 0 7	NAAR Marie	infirmière	27.01.1956
676 54 510 0 9	NAHUM-NIKOLOV Elena	sans profession	10.01.1954
676 82 874 0 4	NAVILLE Mika	étudiante	12.12.1982
678 77 671 0 7	NEIDHART Maya	étudiante	09.06.1977
680 61 889 0 3	NICOLLIER Colette	traductrice	27.12.1961
288 65 888 0 4	NIGRO-DOJEAN Catherine	secrétaire médicale	26.12.1965
685 81 506 0 2	NOITES Ana	aide soignante	06.01.1981
690 56 651 0 1	OBERSON SOYEZ-MICHAUD Anne-Marie	agente de voyage	20.05.1956
277 79 822 0 9	OLIVEIRA DA SILVA Marisa	étudiante	22.10.1979
731 57 711 0 7	OLTRAMARE-REDARD Brigitte	éducatrice	11.07.1957
199 60 753 0 0	OUDARD Sylvie	agente commerciale	22.08.1960
284 59 503 0 2	PACHE-DEVAUD Renée	femme au foyer	03.01.1959



701 58 506 0 9	PALANDELLA Claire	enseignante	06.01.1958
701 60 831 0 5	PALLUAT DE GIOVANNINI Muriel	institutrice	31.10.1960
577 67 789 0 9	PAPIN-LANDOLT Corinne	employée de commerce	27.09.1967
924 67 835 0 8	PASTORE-VUILLEUMIER Nathalie	physiothérapeute	04.11.1967
705 71 746 0 3	PEILLONNEX Patricia	secrétaire	15.08.1971
905 67 806 0 0	PEQUIGNOT-VAGNIERES Corine	téléopératrice	15.10.1967
707 68 882 0 0	PERRET-LE COULTRE Francine	secrétaire	20.12.1968
715 62 501 0 9	PHAM Hoai Thu	employée de banque	01.01.1962
155 64 563 0 1	PIGUET-BERBERAT Nicole	agente de voyage	01.03.1964
658 53 736 0 3	POULARD-BEYLEROGU Nadya	sans activité	05.08.1953
728 85 885 0 8	RAETZO Alexia	étudiante	23.12.1985
826 55 618 0 3	REEP Lucy	déléguée médicale	18.04.1955
894 59 846 0 1	REINAUER-SALEM Caroline	assistante dentaire	15.11.1959
383 83 614 0 3	RUSSO-GAUD Marilyn	sans profession	14.04.1983
858 82 666 0 6	STEINER Alexandra	sans profession	04.06.1982
875 68 757 0 2	TABOUBI-BELHI Amel	secrétaire-comptable	26.08.1968
879 59 768 0 0	TERRIER Thérèse	administratrice	06.09.1959
881 58 789 0 7	THIBAUT-MARCUZZI Edda	employée de bureau	27.09.1958
287 64 763 0 7	UCCELLA-DIOTALLEVI Claudia	secrétaire de médecin	01.09.1964
910 58 879 0 3	VENCHIARUTTI Katia	économiste d'entreprise	17.12.1958
903 58 776 0 3	VERNET-UNHOLZ Marina	laborantine en chimie	14.09.1958
396 61 679 0 3	WATKINS-GILL Allison	informaticienne	17.06.1961
945 54 710 0 9	WENGER Catherine	sans profession	10.07.1954
955 55 557 0 6	WESPI-WILD Leslie	secrétaire	26.02.1955
962 70 881 0 5	WITTWER-MAUBE Noellie	assistante direction	19.12.1970
676 54 519 0 4	YAYLACI-NARDAN Hatice	lingère	19.01.1954
722 75 505 0 8	ZAMBRELLA-PRALONG Caroline	serveuse	05.01.1975
106 68 557 0 4	ZANELLA-ALBISETTI Anne-Claire	éducatrice	26.02.1968
488 61 610 0 5	ZAUGG-HUG Sabine	employée de banque	10.04.1961
979 77 671 0 4	ZBINDEN Vanessa	aide soignante	09.06.1977
983 69 670 0 1	ZETTSCHACH Katia	enseignante	08.06.1969
118 71 813 0 1	ZURBRIGGEN-ANTILLLE Marie-Claude	secrétaire	13.10.1971
998 55 618 0 7	ZWICKERT-MARTINEZ Marie-Ange	secrétaire	18.04.1955

Hommes

676 66 413 0 8	NAGY Etienne Karoly	gestionnaire	13.10.1966
676 62 276 0 9	NAVARRO Manuel Joaquin	technicien	14.06.1962
679 56 133 0 5	NGUYEN Kiem Binh	informaticien	02.02.1956
686 57 486 0 2	NSIAMALEMBE Nsaku Simao	chauffeur	24.12.1957
697 62 288 0 2	OESTERLE Pierre-Alain	employé de banque	26.06.1962
700 71 323 0 6	PACOURET Thomas	conseiller d'entreprise	23.07.1971
703 69 159 0 5	PARADE Cédric Sylvain	technicien ETS	28.02.1969
704 56 493 2 1	PAYOT Bernard	radio-électricien	31.12.1956
707 60 328 0 1	PERRET Patrick Roger	garde frontière	28.07.1960
711 64 311 2 7	PETER Francis John	dessinateur	11.07.1964
717 60 325 0 7	PIGNAT Jacques Ludwig	employé de banque	25.07.1960
718 61 262 0 8	PISANELLO Patrizio	opticien	31.05.1961
720 69 378 0 1	PONTHET Stéphane André	employé postal	16.09.1969
722 56 268 0 9	PRIVATO Franco	employé de commerce	06.06.1956
726 81 220 0 6	RAMOS BARON Daniel	étudiant	20.04.1981
727 59 312 0 3	RAPPARD Michel William	agent trafic aérien	12.07.1959
737 72 486 0 5	REICHENBACH Samuel Christophe	chimiste	24.12.1972
735 62 422 0 8	RENEVIER Gérald Pierre	bijoutier	22.10.1962
746 55 104 0 9	RINDLISBACHER Kurth	fondé de pouvoir	04.01.1955
667 64 228 0 1	RODRIGUES MOUTINHO Arnaldo	aide jardinier	28.04.1964
761 75 289 0 2	ROTH Fabrice Steve	ingénieur génie civil	27.06.1975
764 57 224 0 4	ROUGEMONT Pierre Yves	fonctionnaire d'Etat	24.04.1957
771 64 263 0 5	RUPPEN Xavier	technicien dessinateur	01.06.1964
772 78 456 0 1	RUSSO Michel Nuno	agent de sécurité	25.11.1978
775 70 333 0 0	SAB Nabil Jean	réviseur	02.08.1970
775 62 191 0 8	SACCHETTI Nicola	vendeur	29.03.1962
778 55 218 0 8	SARTORETTI Alain Gérald	enseignant	18.04.1955
805 55 321 0 0	SCHÄRER Claude Albert	ingénieur	21.07.1955
818 73 119 0 1	SCHLEGEL Jean-Philippe	sertisseur	19.01.1973
837 63 289 0 3	SCHÜPBACH Daniel	ingénieur	27.06.1963
841 57 257 0 2	SCHWAB Patrick	directeur financier	26.05.1957
780 65 412 0 1	SCULATI Christian Henri	employé de banque	12.10.1965
784 68 367 0 0	SERRES HÄNNI Osvaldo Alberto	analyste de système	05.09.1968
785 79 310 0 3	SHABANI Blerim	paysagiste	10.07.1979



789 81 327 0 1	SIRIE Vincent	mécanicien autos	27.07.1981
793 53 280 0 9	SPECKER Patrick Michel	électricien	18.06.1953
884 74 315 0 5	THURING Sébastien	employé de bureau	15.07.1974
894 63 181 0 9	TRUAN Philippe	adjoint de direction	19.03.1963
899 61 332 0 7	TURLO Jean-Marc Romeo	employé de commerce	01.08.1961
121 56 330 0 1	VETSCH Jean-Jacques	éducateur	30.07.1956
914 51 391 0 1	VIRGILLITO Salvatore	infirmier	29.09.1951
923 82 114 0 6	VRADIS Nicolas Dimitri	électronicien	14.01.1982
928 69 244 0 6	WÄLCHLI Urs	cuisinier	13.05.1969
934 64 218 0 8	WARNE David William	biostatisticien	18.04.1964
977 60 314 0 0	ZANETTE Marco	graphiste	14.07.1960

6. Adoption du plan directeur communal, version octobre 2008. Discussion. Vote. (RA-09-01).

Mme Isabel Rochat, Conseillère administrative déléguée à l'Urbanisme & Développement : conformément à l'article 11bis de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, nous allons procéder au vote de notre plan directeur communal.

Depuis 1999, date à laquelle le premier plan directeur communal a été entériné par le Conseil municipal, nous avons pu constater que ce plan directeur est un outil de planification absolument indispensable. Depuis cette date, la loi cantonale a été modifiée et depuis 2003 nous sommes dans l'obligation de les refaire valider. Cette validation passe par deux volets supplémentaires qui concerne l'environnement et la circulation. Il est bien entendu que ces deux volets vont apporter un surcoût que j'aurai l'occasion de vous expliquer lorsque nous devrons voter une crédit complémentaire.

Ce plan directeur est un outil qui contient les grands principes. Il ne s'agit pas, ce soir, de voter des plans d'exécution qui vont engager des quartiers sur l'ensemble du territoire, il s'agit d'une intention et non d'un plan qui va être exécuté.

Il faut également garder à l'esprit que ce plan doit être conforme au droit cantonal. On se souvient que lors de la première version notre plan directeur avait été refusé, notamment, à cause de la fiche relative au PAC MICA.

Notre compétence communale en matière d'aménagement est très réduite et je peux comprendre que certaines personnes ou groupements soient un peu frustrés des réponses qui ont été données suite à des remarques formulées lors de la consultation publique. Ces remarques touchaient principalement les volets : « circulation », « Communaux d'Ambilly », « emploi » et « environnement » et le plus grand nombre de courriers concernant le volet « circulation ».

Il a été répondu à chaque lettre, avec l'aide nos mandataires, en tenant compte des impératifs fixés par le droit cantonal. Toutes les sections du plan directeur sont des affirmations pour un temps donné et tout sera réétudié au cas par cas.



La discussion est ouverte :

M. Saudan fait la déclaration suivante au nom de l'Entente :

La révision de l'ancien Plan directeur élaboré en 1999, vient d'être acceptée par le Canton.

Nous en avons tous reçu une copie pour consultation. Ce nouveau plan devient notre principal outil pour l'aménagement futur de notre commune.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé à son élaboration. Je citerai notamment : le Conseil administratif, les Conseillers municipaux (dans les différentes commissions), le service technique et les bureaux d'ingénieurs et d'architectes.

Vu que ce nouveau plan directeur tient compte de la plupart des préoccupations des Conseillers municipaux, je vous demande, au nom de l'Entente, de l'adopter.

M. Singh : cette version est-elle identique en tout point à celle présentée à la population début octobre 2008 ?

- Mme Rochat : hormis la modification de zone du secteur François-Jacquier elle est identique.

La parole n'étant plus demandée, Mme Anne-Marie Jaquet, 2^{ème} vice-présidente du Bureau, donne lecture du projet de résolution :

R é s o l u t i o n

- Vu l'article 29, alinéa 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le crédit de Fr 80'000,- voté par le Conseil municipal le 3 février 2004 en vue d'actualiser le plan directeur communal de 1999 afin d'appliquer la procédure de légalisation selon l'article 11bis LALAT voté par le Grand Conseil en novembre 2002,
- Vu le projet de plan directeur communal (PDCom) élaboré par les bureaux A. Ortis / S. Robyr, B+C ingénieurs, ASS architectes et Trafitec Ingénieurs Conseils,
- Vu les observations reçues par la commune à l'issue de l'enquête publique et analysées par la commission de l'Urbanisme & Développement durable lors de sa séance du 25 novembre 2008,
- Vu la transmission de la version « octobre 2008 » du projet de plan directeur communal au Département du territoire pour vérification de sa conformité au plan directeur cantonal, conformément à l'alinéa 7 de l'article 11bis de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987,



- Vu le courrier du Conseiller d'Etat en charge du Département du territoire du 10 février 2009 informant la commune qu'au terme de cet examen le plan directeur communal peut être soumis au Conseil municipal,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 24 voix, soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'adopter le plan directeur communal dans sa version « octobre 2008 », et son entrée en vigueur dès que le Conseil d'Etat aura validé la présente résolution par arrêté

Mme Casadei quitte la séance.

7. Préavis sur le projet de plan localisé de quartier N°29684-537 – chemin Clair-Val. Discussion. Vote. (DA-09-02).

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments et Président de la Fondation communale pour le logement : en préambule il faut signaler que ce plan localisé de quartier est en parfaite conformité avec le plan directeur communal ainsi qu'avec le plan directeur cantonal.

Ce projet de plan localisé de quartier a été initié par la Fondation communale pour le logement qui est propriétaire de quelques parcelles sur ce périmètre.

Aujourd'hui nous en sommes au stade du préavis ; tout ce qui touchera les logements futurs, comme la mixité de logements, etc. se traitera lors des demandes en autorisations.

- Mme RoCHAT : relève que M. Vieitez lui a signalé que le plan comporte une erreur en mentionnant l'avenue Petit-Senn alors qu'il s'agit de l'avenue Adrien-Jeandin.

La discussion est ouverte sur l'entrée en matière :

- Au Vote :
 - *L'entrée en matière est acceptée par 20 voix « pour » et 3 voix « contre ».*
 - *La discussion immédiate est acceptée par 23 voix « pour ».*

La discussion est ouverte :



M. Loutan fait la déclaration suivante :

Mesdames et Messieurs les Conseillers, voici un projet d'une nonantaine d'appartements et 10% de locaux pour le tertiaire, reconvertibles selon la situation du marché.

J'ai du lutter pour recevoir du bureau le cahier des charges de la mise au concours, pourtant publique, cahier fort succinct s'il en est, d'où le manque d'imagination et d'originalité de ce plan localisé de quartier. Mes suggestions à la Fondation sur les aspects qualitatifs, microclimat, orientation des bâtiments... arrivaient régulièrement au mauvais moment, trop tôt, ou trop tard. Il nous faudra veiller à une répartition sociale en accord avec la réelle nécessité locale, et à ce que lors de la réalisation, les critères qualitatifs exigés pour MICA soient aussi respectés à Clair-Val, entre autres par la mise en application de nos fiches de coordination développement durable. Pour le moment, la gestion des eaux claires a été développée de façon intéressante (PDC fiche 19 p 207), la verdure préservée au mieux (PDC fiche 17 p 201), et, sauf erreur de ma part, Minergie au moins est prévu (PDC fiche énergie 22, p 215). La récupération de chaleur des eaux usées sera par exemple à étudier, et la boussole bernoise nous sera fort utile lors des projets précis.

Nous sommes heureux que nos enfants puissent vivre à Genève, et il est donc cohérent de construire. Veillons cependant à ne pas perdre la diversité des zones, qui participe à la qualité de la vie, la monotonie du milieu construit étant reconnue comme négative.

Je note enfin un détail, en page 166 du plan directeur communal, l'implantation des bâtiments ne correspond pas au projet accepté par le Département.

M. Singh : ce plan localisé de quartier va-t-il être assorti d'élargissement de l'avenue de Thônex en vue d'une fluidification du trafic ?

- M. Détruche : un alignement a été prévu et l'Etat a demandé très clairement un retrait des bâtiments par rapport à la limite de propriété afin de garantir, à l'avenir, l'adaptation de cette avenue.

M. Gautier fait la déclaration suivante au nom du groupe libéral :

Il faut préciser que ce périmètre a été déclassé de zone « villas » en zone de développement il y a fort longtemps. Depuis plusieurs années, la Fondation communale pour le logement se porte acquéreur de villas chaque fois que l'occasion se présente, afin de pouvoir construire, ultérieurement des logements collectifs.

En 2006, il a été lancé un concours pour l'élaboration d'un plan localisé de quartier, qui vous est soumis ce soir. Actuellement la Fondation possède les quatre parcelles situées au nord du chemin Clair-Val, permettant ainsi d'y édifier quarante logements dans une première étape.

Le groupe libéral préavisera favorablement ce projet.

La parole n'étant plus demandée, M. Stephen Knörr, 1^{er} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre r) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,



- Vu le plan localisé de quartier N°29684-537 situé à l'avenue de Thônex à la hauteur du chemin Clair-Val présenté par le Département du territoire,
- Attendu que l'enquête publique relative à ce projet de plan localisé de quartier s'est terminée le 15 décembre 2008,
- Attendu que la direction générale de l'aménagement du territoire, par courrier du 6 février 2009, nous informe qu'en vertu de l'article 6, alinéa 4, de la loi générale sur les zones de développement le Conseil municipal peut, dès lors, émettre son préavis sur ce projet,
- Par 20 voix « pour », 3 voix « contre », soit à la majorité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. De préavisier favorablement le projet de plan localisé de quartier N°29684-537 situé à l'avenue de Thônex à la hauteur du chemin Clair-Val présenté par le Département du Territoire.

8. Projet de modification des statuts du Parlement des Jeunes. Discussion. Vote.
(RA-09-02).

M. Philippe Decrey, Conseiller administratif délégué à la Culture : dans les documents qui vous ont été remis vous trouverez la liste des articles qui ont été modifiés ainsi que ceux qui ont été ajoutés.

Il faut préciser que l'entier de ce travail a été fait par les membres du Parlement car, comme cela a été dit lors de sa création, nous avons décidé de les laisser s'autogérer.

Quelques articles posent peut-être certains problèmes, compte tenu du fait qu'il s'agit de mineurs, notamment pour l'ouverture d'un compte bancaire. Afin de régler cette situation il est demandé que le secrétaire général ou le Conseil administratif contresigne ce type d'acte. Hormis cela il n'y a pas de modifications importantes. On peut constater que l'âge pour être membre passe de 14 ans à 20 ans alors que précédemment la limite était fixée à 18 ans.

Je vous invite à accepter ces statuts modifiés pour que ces jeunes, qui sont encore en nombre restreint, puissent continuer l'excellent travail qu'ils sont en train d'accomplir.

La discussion est ouverte :

M. Knörr fait la déclaration suivante :

L'article 3 des statuts du Parlement des Jeunes de Thônex précise que :

Le Parlement a pour but d'encourager les jeunes Thônésiens à réaliser des projets concrets qui leur sont destinés et à promouvoir les échanges de points de vue et la réflexion sur les thèmes de la société les concernant.



En résumé, donner aux jeunes l'envie de créer, de participer à la vie collective leur donner la possibilité de s'exprimer afin de les intéresser au fonctionnement d'une collectivité. Pourquoi ? Parce que tout simplement, ils sont mineurs, et n'ont pas encore de droits civiques. Ils ne peuvent donc pas utiliser les nombreux canaux légaux (vote, initiative, référendum, éligibilité etc.) à disposition d'un adulte majeur pour atteindre les buts précisés dans l'article 3.

Entre 14 et 18 ans un adolescent ne porte qu'un seul étendard, celui de sa jeunesse. Avec l'arrivée dans ce Parlement d'adultes majeurs nous risquons de voir apparaître des drapeaux portant d'autres couleurs que celles de la spontanéité et de la fraîcheur. N'allons-nous pas introduire le loup dans la bergerie ?

En conclusion le groupe UDC ne votera pas ces nouveaux statuts si l'article concernant l'âge limite est modifié. Car selon nous, il pervertit les buts du parlement des jeunes et dénature ses fondements.

M. Dupraz : notre groupe n'a rien à dire de particulier sur ces changements de statuts. On se posait simplement la question si, avant d'élaborer une structure, il n'aurait pas fallu tenter d'élargir ce petit groupe, car si ce groupe reste aussi réduit n'est-il pas disproportionné de mettre en place une telle structure ?

- M. Decrey : il faut laisser les jeunes se mettre en place. Le fait d'élaborer des statuts leur permet d'avoir une structure sur une base solide. Je félicite ces jeunes qui travaillent comme il convient de le faire. Il y a quelques années nous avons déjà eu un Parlement des jeunes qui avait été politisé et nous avons vu où cela nous a mené. Laissons ces jeunes faire leurs expériences avec l'encadrement qu'ils ont par le biais des travailleurs sociaux hors murs.

M. Dupraz : mon intervention va dans le sens de stimuler cette jeunesse thônésienne afin qu'elle s'élargisse à plus de trois personnes.

M. Castelli : je rebondis sur les propos de M. Knörr concernant l'âge et je pense qu'il y a une réflexion qui a été menée pour justifier cette modification. Ayant, personnellement, fait partie d'un Parlement des jeunes, je sais qu'il y en a certains où la limite d'âge est fixée jusqu'à 25 ans. Il n'y a aucune raison valable de refuser cette modification.

Mme Constantin : l'ancien parlement a été passablement critiqué car il était politisé. Nous avons maintenant un Parlement qui s'est créé par lui-même. Ce n'est pas parce qu'ils sont peu nombreux que l'on ne doit pas les écouter.

M. Stark : comme dans toutes associations qui se créent il y a un noyau qui en fixe les bases et ensuite les personnes intéressées rejoignent le mouvement.

M. Arpidone : je trouve dommage que l'on critique ces jeunes qui viennent nous présenter une structure alors que s'ils étaient venus nous présenter un projet, nous aurions fait une première remarque en relevant qu'ils n'étaient pas structurés ! En ce qui concerne l'âge, je pense que de passer la limite à 20 ans est dans le but de permettre de ratisser plus large.



La parole n'étant plus demandée, M. Enrico Castelli, 2^{ème} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de résolution :

R é s o l u t i o n

- Vu la proposition de créer un nouveau Parlement des Jeunes à Thônex acceptée par le Conseil municipal dans sa séance du 13 mai 2008,
- Vu les statuts du Parlement des Jeunes approuvés par le Conseil municipal dans sa séance du 13 mai 2008,
- Vu la proposition de modification des statuts déposée par le Parlement des Jeunes afin de préciser certains articles et de donner une meilleure légitimité au Parlement pour sa représentation auprès de tiers,
- Vu le préavis favorable du Conseil administratif,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 18 voix « pour », 2 voix « contre » et 3 abstentions, soit à la majorité,

Le Conseil Municipal

D é c i d e

1. D'approuver la proposition de modification des statuts du Parlement des Jeunes de Thônex dans sa version acceptée par l'assemblée du Parlement lors de sa séance du 3 février 2009.

9. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 25'000,- afin d'élaborer un programme de politique énergétique en vue de l'obtention du label « Cité de l'Energie ». Discussion. Vote. (DA-09-03).

Mme Isabel Rochat, Conseillère administrative déléguée à l'Urbanisme & Développement durable, : il y a quelques années un projet de motion a été déposé par le parti démocrate chrétien qui concernait la petite enfance. Tout le monde s'est senti concerné par ce projet qui a été récupéré par l'ensemble des commissaires et a fait l'objet d'une délibération qui a été votée à l'unanimité.

Aujourd'hui nous nous trouvons face à un projet de motion déposé par M. Alain Dupraz qui a été renvoyé en commission de l'Urbanisme & Développement durable et qui revient, ce soir, sous forme de délibération étant donné qu'il convient d'ouvrir un crédit.

De nos jours, on ne peut plus passer à côté de ce genre de projet en disant : « non cela coûte trop cher ». Ces projets qui ont trait aux énergies renouvelables, aux économies d'énergie, à une meilleure utilisation de nos ressources ne nous permettent plus de fermer les yeux et de les occulter.



Ce projet a pu surprendre certains d'entre vous par sa présentation rapide et, je crois qu'au-delà de la forme, du label proprement dit, car nous ne sommes pas forcément très chauds pour être labélisés par le Canton voire la Confédération.

Nous ne pouvons plus, aujourd'hui, adopter une politique responsable par ce type d'étude qui comprendra un état des lieux de l'enveloppe énergétique de nos bâtiments. Si des travaux devaient être effectués un crédit vous serait proposé et vous auriez tout loisir de l'accepter ou de le refuser avant même que l'on parle de label.

Je vous encourage à apporter un accueil favorable à ce projet qui sera mené à bien avec les mandataires et la collaboration du service technique communal.

M. Pascal Uehlinger, Président de la commission de l'Urbanisme & Développement durable donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 20 janvier 2009 :

Ordre du jour :

1. *Projet de motion déposé lors de la séance du Conseil municipal du 16 décembre 2008 par M. Alain Dupraz, Conseiller municipal du groupe socialistes-verts, ayant comme intitulé : « Pour adapter le train de vie de la commune aux ressources réellement à disposition ».*

Mme Tiziana Jannone du bureau B+S nous présente ce qu'est le label « Cité de l'énergie » défini par 6 objectifs principaux, suivi énergétique des installations communales, label « Cité de l'énergie » et son processus, les outils à disposition, les coûts du projet, et les personnes de contact, c'est-à-dire elle-même.

Le suivi énergétique des installations, l'évaluation de la situation et la planification des mesures à prendre peuvent apporter des économies allant jusqu'à 20% d'énergie.

Les points 2 et 3 permettent de définir un programme de politique énergétique et d'évaluation du potentiel d'amélioration des installations.

Lors de la discussion la commission constate que la commune a déjà commencé à faire des efforts importants en interne et que l'on peut demander au Conseil administratif de faire intervenir un mandataire externe afin de soutenir les efforts déjà commencés.

La commission a donc demandé au Conseil administratif de présenter au Conseil municipal une délibération concernant la « Cité de l'énergie » avec une estimation des coûts. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité.

La discussion est ouverte :

M. Knörr fait la déclaration suivante au nom de l'UDC :

Lors de la commission de l'Urbanisme et Développement Durable du 20 février 2009, Madame Jannone nous a présenté le label « Cité énergie »



Madame Jannone n'a pas été avare d'explications ou d'informations. Elle a répondu à toutes nos questions avec beaucoup d'enthousiasme. Ce qui nous a surtout frappés dans ses propos est qu'en s'engageant sur le chemin du label notre commune devait s'attendre à voir grossir et de façon conséquente la quantité de travail à la charge de notre administration.

Collectes de justificatifs, état des lieux, recherches d'informations, contrôles divers etc. Toutes ces démarches sous la responsabilité de notre commune, Mme Jannone et son bureau se contentant de fournir une analyse et de montrer la bonne direction.

Aujourd'hui nul ne serait assez fou pour nier l'utilité d'économiser l'énergie. Il en va de l'avenir de nos enfants. Mais s'agit-il d'économie d'énergie, de lutte contre le gaspillage ou d'une course aux trophées ?

En écoutant Madame Jannone, force est de constater que notre commune a déjà fait beaucoup d'efforts et que tous les buts à atteindre sont à notre portée, réalisables par notre administrations sans un concours extérieur.

Comme l'a déclaré Madame Jannone : « On peut également travailler dans ce domaine (sous entendu l'économie d'énergie) sans aller dans le sens du label. L'important est de mettre en place une démarche pour faire des économies d'énergie ».

Si elle même le reconnaît pourquoi adhérer à une étude dont le seul avantage est une récompense ? Récompense, qui toujours selon les dires de Madame Jannone, pourrait nous échapper indéfiniment au gré des changements de lois de normes ou de règlements

L'UDC ne votera pas se crédit budgétaire toute en encourageant notre commune à poursuivre ses efforts dans le sens de l'économie d'énergie comme décrit dans l'Agenda 21.

M. Loutan : il y a six ans, j'avais proposé que l'on fasse une action consistant à changer les ampoules de la salle du Conseil municipal qui chauffent énormément, que l'on ait de l'eau en carafe plutôt qu'en bouteilles PET. Il y a eu un incroyable cri d'orfraie pour dire que l'on ne fait pas de l'environnement au coup par coup. J'espère que ce bilan global permettra par une vision globale d'aller dans le sens des actions locales. Je vous encourage à soutenir ce projet.

- Mme Rochat : pour répondre à M. Knörr, il n'est pas question de faire une course au trésor, ce « Graal » nous ne l'aurons pas, il ne faut pas se faire d'illusions. En fait, je veux dire qu'on ne l'aura pas si on continue à faire ce genre de politique qui n'est pas très cohérente.

Dans un premier temps, le but est déjà de savoir où on va et ensuite nous serons libres de décider si on veut poursuivre ou pas. Mais il est de la responsabilité d'une collectivité publique de montrer l'exemple face aux exigences que l'Etat impose aux constructeurs privés en matière énergétiques.

M. Roth : j'ai l'impression que nous n'avons pas tous assisté à la même séance le 20 janvier dernier. Il a été clairement dit que la commune dispose d'un certain nombre de chiffres et de statistiques, donc on ne commence pas à zéro.



Deuxièmement, des rétrocessions nous seront accordées par le Canton qui devraient représenter à peu près la moitié du crédit demandé. On peut parler d'un montant symbolique pour ce genre d'étude d'autant plus, qu'il a été demandé que la commune pilote ce mandat afin d'éviter des coûts de personnel supplémentaires.

Mme Constantin : le PDC ne votera pas le montant demandé. Car nous estimons que le Conseil administratif et le service technique sont tout à fait à même de mener à bien les travaux qui sont nécessaires dans chaque bâtiment, comme cela s'est déjà fait dans les bâtiments qui ont été rénovés. Cette étude de Fr 25'000,- ne nous garantit pas le label et si, label il y a, nous serons liés à des contraintes et n'avons aucune certitude quant à la durée de ce label avant modification. Cela ne veut pas dire que le PDC ne se préoccupe pas de ces différents aspects dont « Minergie » et l'économie d'énergie en général.

M. Uehlinger : ce soir, je n'y comprends plus rien. Car, en reprenant le procès-verbal du 16 décembre 2008, je lis que M. Arpidone fait la déclaration suivante au nom du parti démocrate chrétien :

« Nous sommes convaincus que l'adhésion de notre commune au label « Cité de l'Energie » n'engendrerait qu'un faible coût pour la commune qui, à moyen terme, devrait rentrer dans ses frais en s'imposant une série de mesures relativement peu contraignantes mais efficaces en matière d'économie d'énergie. L'émulation positive d'une telle motion auprès de la population est également un effet non négligeable qu'il nous faut prendre en compte ».

Le groupe PDC nous fait une déclaration allant tout à fait dans le sens contraire ! On peut se demander à quoi sert le travail en commission surtout quand le projet présenté a été accepté à l'unanimité.

M. Arpidone : vous avez omis de lire la suite de la déclaration qui stipulait :

« Pour ces raisons, le groupe démocrate-chrétien propose de renvoyer cette motion en commission ».

Nous avons simplement accepté d'entrer en matière sur ce projet afin d'en savoir plus en commission et le vote qui a suivi n'était pas sur le projet de délibération proprement dit.

M. Knörr : en commission j'ai accepté le fait que cela soit présenté au Conseil municipal, je n'ai pas voté pour le label.

– Mme RoCHAT : il est quand même assez surprenant qu'il y ait autant de revirement de position entre la commission et la séance du Conseil municipal !



Mme Lopes Beer : la « Cité de l'énergie » est également une aide pour nous ouvrir le chemin afin de savoir où l'on va en matière énergétique dans nos bâtiments. De toute manière, tôt ou tard, nous serons obligés par une loi de prendre des mesures à ce sujet tout en étant pas obligés d'adhérer au label.

M. Marcet : s'agit-il d'une dépense ponctuelle ? Est-il possible que le service technique de la commune fasse le travail ? Y aura-t-il un coût administratif à long terme ?

- Mme Rochat : j'ai déjà partiellement répondu à cette question. Effectivement, si l'on parle de coût administratif il s'agit du travail de notre personnel qui va aider le mandataire pour mener à bien cette étude de nos bâtiments. Le crédit demandé, ce soir, est une dépense qui permettra une étude qui, comme je l'ai déjà dit, pourrait amener d'autres demandes de crédit ceci pas forcément dans le but d'obtenir le label de « Cité de l'énergie » mais d'améliorer la qualité de nos bâtiments. Il s'agit pour l'instant d'un recensement qui devrait nous coûter Fr 12'500,- si nous obtenons les subventions cantonales.

M. Dupraz : la « Cité de l'énergie » n'est qu'une excuse afin de voir si nous pouvons améliorer le rendement énergétique de nos bâtiments. Les garanties d'obtenir un label sont, pour moi, tout à fait secondaires. Pour l'instant le seul engagement s'élève à Fr 25'000,-. Cependant, si des mesures se prennent suite à cette analyse il faut savoir qu'il y aura forcément des économies d'énergie qui suivront.

M. Stark : il ne s'agit pas d'un chiffre astronomique mais c'est tout de même Fr 25'000,- et l'on peut se poser la question si notre service technique n'est pas compétent pour faire ce type d'étude. J'aimerais également des précisions sur le détail de ces Fr 25'000,-.

- Le Conseil administratif passe la parole à M. Fortuna, responsable du service technique : comme l'a dit Mme Jannone nous avons besoin d'un mandataire pour conduire à la certification, ceci n'est donc pas du ressort du service technique. Le but est de savoir si l'on peut ou pas obtenir directement le label « Cité de l'énergie ».

Il y a trois phases :

1. Etat des lieux de la commune : Fr 12'000,-
2. Elaboration du programme de politique énergétique : Fr 12'000,-
3. Demande du label : Fr 1'000,-

M. Marcet : on constate que l'on est déjà à l'étape du label alors que ce n'est pas ce qui a été dit tout à l'heure. Je veux bien que l'on reste à l'état du recensement qui nous permettra de savoir ce que l'on aura exactement à faire et dans ce qui nous est expliqué nous nous engageons déjà sur d'autres coûts à venir.



– Mme Rochat : il y treize étapes dans ce travail :

1. *Prise de contact et information.*
2. *Décision de participation au programme.*
3. *Mise en place d'une équipe énergie.*
4. *Premier état des lieux énergétique.*
5. *Programme de politique énergétique.*
6. *Procédure de certification avec auditeur externe*
7. *Demande distinction, partenaire en processus.*
8. *Planification des mesures.*
9. *Décisions politiques.*
10. *Mise en œuvre des mesures.*
11. *Suivi annuel (bilan interne).*
12. *Mise à jour de l'audit et du programme de politique énergétique.*
13. *Procédure de certification avec auditeur externe.*

Nous ne sommes donc pas dans l'étape de labellisation, cela dépendra du nombre de points que l'on obtiendra au point 4. Si l'on obtient un programme de politique énergétique qui nous permet d'entrer dans une procédure de certification, à ce moment là, nous passerons à l'étape suivante. Nous n'engageons pas la commune dans des coûts que l'on ne connaît pas.

M. Loutan : si l'on prend l'exemple d'immeubles qui prennent certaines mesures concernant l'eau et l'électricité en plaçant des économiseurs, des détecteurs de présence, etc. On constate qu'en deux à trois ans on économise l'investissement qui a été fait. Selon les domaines les résultats financiers deviennent très vite intéressants, en revanche, s'il faut refaire l'isolation externe d'un bâtiment il faudra compter entre dix et vingt ans pour que cet investissement devienne rentable.

– Mme Rochat : en ville de Sion, le Président de la commune M. Marcel Maurer, fait voter chaque année un montant de Fr 400'000,- qu'il offre aux habitants pour faire des bilans d'enveloppe énergétique des bâtiments, les éventuels travaux étant à charge des propriétaires.

La parole n'étant plus demandée, M. Richard Stark, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet de motion déposé lors de la séance du Conseil municipal du 16 décembre 2008 par M. Alain Dupraz, Conseiller municipal du groupe socialistes-verts ayant comme intitulé : « *Pour adapter le train de vie de la commune aux ressources réellement à disposition* »,
- Vu la séance de la commission de l'Urbanisme & Développement durable du 20 janvier 2009 lors de laquelle le Bureau B+S, Ingénieurs Conseils a pu présenter le label « Cité de l'Energie »,



- Attendu que ce label comprend trois phases principales, à savoir :
 - a) état des lieux de la commune,
 - b) élaboration du programme de politique énergétique,
 - c) demande du label.
- Attendu que le Bureau B+S est prêt à apporter à la commune ses connaissances pour l'accompagner dans ces différentes phases de travail et de coordonner les démarches auprès des différentes autorités compétentes,
- Vu le préavis favorable de la commission l'Urbanisme & Développement durable du 20 janvier 2009,
- Par 15 voix « pour », 7 voix « contre » et 1 abstention, soit à la majorité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 25'000,- sur la rubrique 09.318 en vue d'établir les trois phases principales dans le but d'obtenir le label « Cité de l'Energie », à savoir :
 - a) état des lieux de la commune,
 - b) élaboration du programme de politique énergétique,
 - c) demande du label.
 2. Ce crédit sera couvert par des plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par des économies réalisées aux charges.
 3. De demander au Conseil administratif d'effectuer les démarches nécessaires dans le but d'obtenir les subventions accordées par le Canton pour ce type de projet.
10. Demande d'un crédit Fr 63'500,- en vue de la réalisation d'un nouveau garage à vélos à l'école du Pont-Bochet. Discussion. Vote. (DA-09-04)

M. Philippe Decrey, Conseiller administratif délégué à la Circulation, Transports : ce sujet a déjà été discuté au sein de la commission de la Circulation dont le but est d'équiper nos préaux d'écoles avec des garages à vélos adéquats.

A ce jour, toutes les écoles ont été équipées sauf l'école du Pont-Bochet dont les travaux étaient prévus dans la première présentation du budget et qui ont été enlevés par la suite. C'est la raison pour laquelle, nous avons à vous présenter ce crédit ce soir, en soulignant que cet aménagement est demandé par l'APET, le corps enseignant et les élèves.

Dans ce crédit la dépense la plus élevée concerne la démolition du parking existant et la remise en place des lieux avec, notamment, la construction d'une bordure et la plantation d'arbustes.



La discussion est ouverte sur l'entrée en matière :

- Au Vote :
 - *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité*

M. Loutan : comment se fait-il que ce crédit se soit pas examiné par la commission des Travaux ? Et comment se fait-il que l'on mette une pareille somme dans une dalle en béton qui coûte quelques milliers de francs pour supporter le poids de vélos ? D'autant plus, que ce crédit a quasiment doublé par rapport au montant qui se trouvait dans le budget.

- M. Decrey : étant donné qu'il s'agit de mobilité douce, ce projet a été vu dans le cadre de la commission de Circulation qui a étudié l'ensemble des parkings à vélos.

M. Loutan : je demande donc le renvoi de cet objet en commission des Travaux.

M. Marcet : comment se fait-il que dans le budget ordinaire on parlait d'une dépense de Fr 30'000,- à Fr 35'000,- et qu'aujourd'hui, le crédit demandé passe à Fr 63'500,- ?

- M. Decrey : le surcoût est dû à l'enlèvement du parking actuel qui a un peu plus d'une trentaine d'années ; cela représente environ Fr 40'000,- rien que pour les travaux de génie civil.

M. Kilcher fait la déclaration suivante pour le groupe radical :

J'aimerais revenir sur un problème de forme. On se trouve aujourd'hui en 2009 à parler d'un crédit d'investissement alors que l'on a voté un budget de fonctionnement au mois de novembre. Pour rappel, le groupe radical s'était insurgé sur les « coupes expresses » proposées le soir du vote, ceci notamment pour les dépenses qui concernaient les écoles. Les radicaux soutiendront ce crédit, mais nous tenons à rappeler que lorsque l'on prépare un budget il convient de fixer en priorité les objectifs politiques plutôt que ceux purement administratifs.

Si une variation de Fr 500'000,- de recettes hypothétiques vient bouleverser le budget, soit ! Le budget est un exercice politique et non pas uniquement administratif. On doit donc être en mesure de vivre avec cet écart. D'ailleurs la situation économique se détériorant assez vite, on peut penser que l'année 2009 se clôturera avec un écart. Dont acte : déficit il y aura de toute façon.

La seule justification à avoir un budget à somme nulle c'est que la majorité politique de cette commune se fixe cet objectif. Or nos discussions actuelles sur le projet de nouvelle Mairie à Fr 28 mios puis à Fr 20 mios démontre clairement qu'aucun parti dans cette commune n'a érigé l'exercice comptable à somme nulle comme un dogme politique intransigeant.

En conséquence se pose la question de savoir pourquoi nous avons présenté un budget à somme nulle en novembre alors que trois mois plus tard, nous devons déjà voter des crédits complémentaires, sur un sujet ordinaire et archi-connu de tous.



Car in fine ce saucissonnage opéré sur ces trois mois, insinue de manière malheureuse le doute parmi le groupe radical et peut-être parmi d'autres Conseillers autour de cette table.

En effet, c'est d'abord le doute sur la planification technique. En novembre le service technique nous dit « tout va bien », on peut se passer de ces dépenses budgétaire pour 2009, allez-y « sucrez le budget ». Et nous voilà, au premier Conseil municipal 2009 à devoir voter ce même crédit. Que doivent penser les communiens de ces va et vient !

Le doute comptable enfin. En cas de déficit budgétaire, le service des communes revoit le budget proposé et la procédure de contrôle au niveau cantonal est lancée. Alors se posent les questions suivantes :

1. Pourquoi n'avons-nous pas déjà budgété cette dépense lors du budget, puisqu'elle était connue ?
2. Devons-nous avoir peur du regard inquisiteur du contrôle des Finances ? Il semblerait que oui.
3. Qu'est-ce qui peut bien gêner le Canton dans notre budget réciproquement qu'est-ce qui peut gêner notre commune à se faire contrôler par l'Etat ?

C'était une petite réflexion avec trois questions à méditer mais le groupe radical votera le crédit demandé.

- Mme Rochat : si nous avons décidé de supprimer ces rubriques 314 c'était pour ne pas avoir à présenter un budget déficitaire qui implique la présentation d'un plan de redressement sur quatre ans.

En avril 2010 les comptes auront de fortes chances d'être déficitaires. Il n'y a pas besoin d'être un grand devin pour le penser. Il suffit de voir les 5 à 6 mio de recettes annoncées manquantes par l'Etat de Genève.

En décembre, nous avons informé la direction de l'école du Pont-Bochet que pour des raisons budgétaires ces travaux ne pouvaient pas se faire en 2009, mais un courrier de la directrice de cette école nous a fait part des problèmes de sécurité sur le parking actuel. Le Conseil administratif est allé constater sur place et il ne pouvait pas laisser la situation en l'état. C'est la raison pour laquelle nous vous présentons ce crédit ce soir.

Mme Lopes Beer : nous ne pouvons que soutenir ce projet car nous sommes soucieux de favoriser la mobilité douce et le développement durable. Néanmoins, nous avons également remarqué que le montant demandé a doublé entre le budget du mois de novembre et le crédit de ce soir. De plus, nous constatons qu'au lieu d'être une dépense de fonctionnement ce crédit a été transformé en investissement ce qui démontre qu'il n'y a pas de cohérence dans la rigueur comptable.

- Au vote :
 - *La discussion immédiate est acceptée par 19 voix « pour », 3 voix « contre » et 1 abstention.*



La discussion est ouverte :

M. Knörr fait la déclaration suivante :

La réalisation d'un nouveau garage à vélos à l'école du Pont Bochet a pour but d'augmenter la sécurité de nos écoliers. Il est loin le temps où, moi-même élève de cette école, je jouais avec mes camarades pendant la récréation sur le parking entre les voitures stationnées là interrompant parfois nos jeux pour laisser passer un véhicule. C'était le seul endroit disponible parce que ni l'école ni le préau n'étaient encore entièrement terminés. Je vous parle de 1971 ou de 1972, la sécurité n'était semble-t-il pas une priorité. Le garage à vélos devait déjà être à l'emplacement qu'il occupe encore actuellement. La décision de le supprimer afin de construire un nouveau loin du voisinage de la circulation routière est frappée au sceau du bon sens. Le groupe UDC votera favorablement ce crédit et vous engage à faire de même.

Cependant, nous acceptons ce crédit seulement parce qu'il représente une opportunité d'améliorer la sécurité. En effet nous sommes de plus en plus surpris par les coûts de ce genre d'aménagement et nous nous serions fermement opposés à un simple ravalement cosmétique.

M. Roth : le projet comporte 38 places de parking, est-ce bien suffisant ?

- M. Decrey : nous enlevons le parking qui se trouve près de la route et celui qui se trouve vers l'entrée de l'école du Pont-Bochet. Au final nous aurons donc plus de place qu'aujourd'hui.

M. Roth fait la déclaration suivante :

Lors de la présentation par Urbaplan de l'étude concernant la problématique du stationnement des vélos dans les écoles à Thônex en Commission Circulation le 20 novembre 2007, l'attention des commissaires a été attirée sur la dangerosité du parking à vélos destiné aux élèves de l'école du Pont-Bochet.

Le groupe libéral est sensible aux arguments de sécurité avancés et votera ce crédit, malgré le coût non négligeable.

Il admet que le Conseil administratif a pris les précautions nécessaires afin de ne pas devoir intervenir une nouvelle fois au niveau de ce parking à vélos lors de la réalisation progressive de MICA qui prendra, certes, encore un certain temps.

Le groupe libéral prie en outre le Conseil administratif de veiller sur le respect de la limitation de vitesse (40 km/h) par les usagers des jardins familiaux et de prendre, cas échéant, des mesures complémentaires, de concert avec la DGM (Direction de la Mobilité).

La parole n'étant plus demandée, à Mme Anne-Marie Jaquet, 2^{ème} vice-présidente du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,



- Attendu que la sécurité des élèves aux abords de l'école du Pont-Bochet est un point sensible compte tenu de la configuration du chemin d'accès aux jardins familiaux,
- Attendu que le déplacement du garage à vélos devrait permettre de limiter la circulation des enfants sur le tronçon étroit et emprunté par les véhicules qui viennent se parquer ou tourner devant la salle de gymnastique,
- Vu le complément d'étude demandé par la commission de la Circulation, Transports, dans le cadre du plan directeur piétons cyclistes,
- Attendu que le projet présenté par le service technique permettrait d'améliorer la sécurité et serait aménagé selon le même concept que celui réalisé à l'école du Bois-Des-Arts et en cours de réalisation pour les écoles Adrien-Jeandin et Marcelly,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 20 voix « pour » et 3 abstentions, soit à la majorité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 63'500,- en vue de la réalisation d'un nouveau garage à vélos à l'école du Pont-Bochet.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de Fr 63'500,-, au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2010 à 2019.

11. Projet de délibération déposé dans délai légal par Mme Karin Wirthner Zinggeler et M. Pascal Uehlinger pour le groupe libéral concernant la vidéosurveillance. Discussion. Vote. (DM-09-01)

Mme Wirther Zinggeler, signataire, donne lecture du projet de délibération :

Exposé des motifs:

Selon un communiqué de presse du Conseil d'Etat du 10 décembre 2003, assurer un bon niveau de sécurité dans les lieux publics doit rester une préoccupation majeure.

Afin de satisfaire à cette préoccupation, la commune de Thônex se doit d'accroître le sentiment de sécurité auprès de ses communiens, sentiment qui s'est dégradé ces dernières années en raison de l'augmentation de la petite délinquance.

L'installation d'un système de vidéosurveillance permettra d'atteindre une partie de cet objectif. Par ailleurs, il pourra prévenir certaines infractions et, par la visualisation des enregistrements, il fournira des moyens de preuves nécessaires à la conduite de toute procédure judiciaire et administrative.

Délibération:

- Au vu de l'insécurité croissante régnant sur la commune de Thônex,
- Au vu des problèmes liés au trafic de stupéfiants survenus à proximité de l'institution de la petite enfance « Garderie des Bout'Choux »,
- Afin de prévenir la commission d'agressions et ou de déprédations sur la commune de Thônex,
- Afin de contribuer à l'établissement des infractions commises et le cas échéant à l'identification de leurs auteurs,
- Afin de garantir la sécurité des personnes et des biens à proximité des lieux publics sis sur la commune de Thônex,
- Vu les articles 30, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Le Conseil Municipal
décide

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de maximum Fr 20'000.- sur la rubrique 09.319, en vue de mandater une société chargée d'établir un projet et une enveloppe financière destinée à l'installation d'un système de vidéosurveillance sur le territoire communal.
2. De charger le Conseil Administratif d'entreprendre toutes les démarches auprès de l'autorité compétente approuvant la création et l'exploitation du système de vidéosurveillance.
3. De soumettre ce projet tant à la Commission des Sports, Sécurité, Police & Militaire qu'à la Commission des Finances
4. Que ce crédit budgétaire supplémentaire sera couvert par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges ainsi que par des plus-values enregistrées aux revenus.

La discussion est ouverte sur l'entrée en matière :

- Au Vote :
 - *L'entrée en matière est acceptée par 17 voix « pour » et 6 voix « contre ».*
 - *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.*

La discussion est ouverte :

M. Arpidone : nous avons pris connaissance de ce projet de délibération que nous accueillons favorablement. Comme il est mentionné dans le projet, il y a des problèmes d'agressions et de déprédations commises sur la commune de Thônex. Le bâtiment des ASM a par ailleurs été dernièrement vandalisé.



Nous proposons par contre que la fin du point 1 de la décision qui stipule :

- D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de maximum Fr 20'000.- sur la rubrique 09.319, en vue de mandater une société chargée d'établir un projet et une enveloppe financière destinée à l'installation d'un système de vidéosurveillance sur le territoire communal.

soit remplacée par :

- *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de maximum Fr 20'000,- sur la rubrique 09.319, en vue de mandater une société chargée d'établir un projet et une enveloppe financière destinée à l'installation d'un système de vidéosurveillance **aux abords des installations communales et des lieux publics.***

M. Castelli fait la déclaration suivante pour le groupe socialistes-verts :

Comment qualifier ce projet de délibération autrement que par les termes de populiste et d'électoraliste ? Il est vraiment surprenant de la part des Libéraux thônésiens qu'ils formulent un projet pour le moins surprenant relevant habituellement de la rhétorique sécuritaire des partis d'extrême droite.

Assurer un bon niveau de sécurité dans les lieux publics est incontestablement et nécessairement un objectif auquel on ne peut qu'adhérer. Mais accroître le seul sentiment de sécurité, quelle absurdité ! Quoi de plus subjectif et discutable qu'un sentiment. C'est la sécurité qu'il convient d'obtenir et non le sentiment de sécurité. Ce sentiment repose par ailleurs dans cette délibération sur les postulats d'une augmentation de la petite délinquance et d'une insécurité croissante sur la Commune de Thônex. Ah, tiens ? Et sur quelles bases statistiques sont fondées ces affirmations ? Aucun chiffre n'est en tout cas mentionné dans la délibération.

Et même si des données devaient démontrer une augmentation des actes d'incivilité et de délinquance sur la commune, l'installation d'un système de vidéo surveillance ne résoudrait rien. Il ne ferait que déplacer le problème quelques dizaines de mètres plus loin, hors champ des caméras, peut être même dans le domaine privé cher aux Libéraux. La sécurité ne s'en trouverait nullement augmentée car le système de vidéosurveillance ne s'attaque en rien aux racines de la criminalité.

A son aspect inefficace et cosmétique, un système de vidéo surveillance soulève de graves questions éthiques et sociétales. Aux questions de la protection des données et de la personnalité s'ajoute l'interrogation de savoir s'il est bien raisonnable de vouloir installer un système de vidéo surveillance sur un territoire communal comme le nôtre c'est-à-dire dans les écoles, au Centre de Loisirs, aux alentours de la salle des fêtes, à proximité de la Mairie, aux abords des salles de locations, etc. ? Cela fait vraiment beaucoup d'endroits à surveiller ! Cela laisse songeur.

Vous l'aurez compris, le groupe socialiste-verts refusera ce projet de délibération.

M. Knörr fait la déclaration suivante au nom de l'UDC :

C'est avec un regard amusé que nous observons les libéraux venir glaner sur le terrain sécuritaire de l'UDC. Comme quoi nul n'est prophète en son pays.



La sécurité repose sur trois piliers : prévention, dissuasion, répression. La vidéo surveillance est un outil de la dissuasion. Mais que lui reprochent donc ses opposants ?

La vidéo surveillance n'a jamais empêché la commission d'incivilités. Tenir ce genre de raisonnement c'est comme affirmer que les extincteurs sont inutiles puisqu'ils n'empêchent pas le déclenchement d'incendie.

La vidéo surveillance est inefficace, elle ne fait que déplacer le problème. Encore un raisonnement boiteux. En clair, il signifie pourquoi protéger les biens et les citoyens de notre commune de toutes façons les voyous iront détruire et égorger ailleurs, laissons les donc s'éclater chez nous.

La vidéo surveillance est une atteinte à la sphère privée. Il s'agit là de l'argument massue, l'atout maître dans le jeu des adversaires de la surveillance vidéo. Cet argument est celui qui nous indispose le plus. En effet tenir ce genre de raisonnement c'est affirmer n'avoir aucune confiance dans tous les garde-fous les institutions démocratiques de notre pays. C'est assurer que derrière chaque caméra il y a un « SS » qui sommeille.

Ces caméras ne seront pas installées dans vos salons vos salles de bains mais dans des lieux publics, par définition ouverts à tous. Nous vivons au 21^{ème} siècle à Thônex en Suisse ce n'est pas le « Meilleur des Mondes » d'Aldous HUXLEY et encore moins 1984 de Georges ORWELL.

Le groupe UDC apportera donc son soutien à cette délibération.

- Mme RoCHAT : je suis un peu déçue de la tenue de ce débat dans lequel il est question d'éthique et de débat sociétal. On peut, effectivement, faire de grands discours mais une chose est sûre et certaine : tolérer la petite délinquance d'aujourd'hui est nous condamner à subir la grande de demain !

Pour avoir parlé ce matin même, avec la Présidente du Tribunal de la Jeunesse : Mme Sylvie Wegelin, juge, qui se trouve devant une situation absolument abominable d'avoir des jeunes, dont on ne sait pas quoi faire, qui sont de petits délinquants et qui, s'ils avaient été repérés un tout petit peu plus tôt, auraient des chances de s'en sortir.

Le but de ces caméras n'est pas de rendre la sécurité, ce type d'équipement est déjà utilisé dans plusieurs villes et de nombreux magasins, stations services, transports publics, partout vous trouvez des caméras. De plus, les technologies actuelles permettent de « flouter » les images et celles-ci ne peuvent être visionnées que par des personnes autorisées qui possèdent des codes.

Il n'est pas question de se lancer à la légère dans ce type d'opération et il n'est évidemment pas question que la commune supporte encore un certain nombre d'actes de délinquances.

M. Uehlinger : au CSSM, derrière la patinoire et vers le terrain de beach volley il s'organise régulièrement des « botellón » qui donne l'occasion de retrouver des verres cassés éparpillés. La direction a donc installé une caméra (fictive ou pas) et le phénomène a totalement disparu.



M. Kilcher fait la déclaration suivante :

La délibération déposée par le groupe libéral a le mérite d'aborder le cas de la vidéo surveillance dans la gestion communale de la sécurité. Merci donc pour cette initiative ! N'en déplaise à certains nous en sommes au stade du projet et rien de plus pour l'instant.

Pour les radicaux, cette délibération est sujette toutefois à une certaine réserve : derrière une caméra il y a un acte de résignation et notre vision de la sécurité dans une commune est quand même une vision humaine, avec des ASM et un tissu d'acteurs sociaux et non pas des caméras. Choisir les caméras est malheureusement, une des dernières solutions supplémentaires que l'on trouve.

Suite aux événements mentionnés par M. Arpidone, le groupe radical soutiendra cette délibération avec l'amendement proposé, notamment parce qu'il est de notre devoir d'élus de prendre nos responsabilités et de réagir face aux événements qui se sont récemment produits.

M. Loutan : avec ou sans caméras, je pense que l'on doit garder à l'esprit l'importance de favoriser une vie sociale comme le laisse entendre M. Kilcher dans les lieux d'habitation et ailleurs.

Un atelier du développement durable de la commune avait prévu un projet où les gens étaient sensés faire connaissance, notamment par le biais du jumelage entre les jeunes et les aînés. Dans le cadre de la Fondation pour le Logement j'essaie d'amener des idées pour que les pourtours des immeubles soient plus conviviaux par la mise en place de piste de pétanque, de barbecue etc., afin de rendre ces lieux plus conviviaux pour que les gens évitent de prendre leur véhicule pour aller pique-niquer à la campagne.

J'encourage vraiment pour que les projets fussent dans notre commune afin de rendre une vie locale vivante et plus agréable.

- M. Decrey : je crois qu'il n'y a plus de respect. Il suffit de voir ce qui se passe dans nos déchetteries, notamment dans celle qui se trouve près de la Mairie qui est, chaque lundi matin dans un état déplorable ! C'est également le cas pour celle qui se trouve au Centre de Loisirs. Je pense qu'il faut lutter contre l'irrespect. Ces caméras ne vont donc pas s'occuper que de la délinquance mais également surveiller les personnes qui ne respectent pas les installations publiques.

Mme Jaquet : M. Loutan j'ai pris note de vos appréhensions. J'étais également à deux doigts de ne pas voter ce projet mais nous devons également constater que nous sommes dans une société qui ne respecte plus rien.

M. Knörr : les expériences dont parle M. Loutan ont été menées. Des barbecues, des zones de détente ont été installées. Ces installations ont tenu trois semaines à un mois avant d'être vandalisées. Peut-être aurait-il fallu également y installer une caméra !



Nous avons récemment voté un crédit pour améliorer l'éclairage public qui avait également pour but de déplacer la petite délinquance et ce crédit a été voté à l'unanimité. Ces dernières trente années on a dépensé de grosses sommes pour la prévention avec un résultat proche de zéro, alors que la dissuasion aura certainement quelques résultats positifs. Il faut donc choisir un autre pilier de la sécurité.

M. Marcet : lorsque l'on a rien à se reprocher on a aucun souci à se promener sous les caméras. L'étape suivante, comme cela se fait aux Etats-Unis, est la formation de milice civile si nous ne mettons pas, aujourd'hui, des moyens à disposition pour éviter les dérapages demain.

M. Castelli : effectivement les Etats-Unis sont hautement sécurisés. Il s'agit également du pays où il y a le plus haut taux de violence, mais je ne pense pas que nous gagnerons du respect, comme cela a été dit en installant des caméras. On nous a dit que les images seraient floutées mais on ne peut pas nier qu'il existe toujours un risque de dérapage. Je ne soutiens donc pas cette étude en vue d'installer des caméras à certains endroits de notre territoire qui ne feront que de déplacer les problèmes et nous obligera, tôt ou tard, d'installer des caméras partout.

Au vote :

- *L'amendement suivant est accepté à la majorité par 21 voix « pour » et 2 voix « contre ».*
- *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de maximum Fr 20'000,- sur la rubrique 09.319, en vue de mandater une société chargée d'établir un projet et une enveloppe financière destinée à l'installation d'un système de vidéosurveillance **aux abords des installations communales et des lieux publics.***

Puis la délibération suivante est acceptée :

- Vu les articles 30, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Au vu de l'insécurité croissante régnant sur la commune de Thônex,
- Au vu des problèmes liés au trafic de stupéfiants survenus à proximité de l'institution de la petite enfance « Garderie des Bout'Choux »,
- Afin de prévenir la commission d'agressions et ou de déprédations sur la commune de Thônex,
- Afin de contribuer à l'établissement des infractions commises et le cas échéant à l'identification de leurs auteurs,



- Afin de garantir la sécurité des personnes et des biens à proximité des lieux publics sis sur la commune de Thônex,
- Par 17 voix « pour », 4 voix « contre » et 2 abstentions, soit à la majorité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de maximum Fr 20'000,- sur la rubrique 09.319, en vue de mandater une société chargée d'établir un projet et une enveloppe financière destinée à l'installation d'un système de vidéosurveillance aux abords des installations communales et des lieux publics.
2. De charger le Conseil Administratif d'entreprendre toutes les démarches auprès de l'autorité compétente approuvant la création et l'exploitation du système de vidéosurveillance.
3. De soumettre ce projet tant à la commission des Sports, Sécurité, Police & Militaire qu'à la commission des Finances
4. Que ce crédit budgétaire supplémentaire sera couvert par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges ainsi que par des plus-values enregistrées aux revenus.

12. Propositions du Conseil administratif

M. Claude Détruche, Maire : le Conseil administratif n'a pas de proposition.

13. Questions écrites :

Demander aux Conseillers administratifs qu'ils donnent lecture des réponses aux questions écrites posées lors de la séance du 16 décembre 2008 par :

13.1. M. Guy Loutan, Conseiller municipal du groupe socialistes-verts, concernant : « Quelle est l'évolution des consommations d'eau et d'énergie des installations et bâtiments communaux ? ».

1. Évolution de la consommation énergétique (se référer à l'annexe 1 pour les résultats).

**Comparatif énergétique 2003 - 2007**

Calcul établi sur la base de relevé de la totalité des bâtiments communaux

Année 2003	Eau	Electricité	Gaz	Mazout
	51'788 m3	1'150'811 kw/h	2'011'158 kwh	384'737 lt

Année 2004	Eau	Electricité	Gaz	Mazout
	40'614 m3	1'104'489 kw/h	1'808'737 kwh	298'925 lt

Année 2005	Eau	Electricité	Gaz	Mazout
	43'487 m3	1'152'773 kw/h	1'815'536 kwh	414'365 lt

Année 2006	Eau	Electricité	Gaz	Mazout
	44'864 m3	1'169'336 kw/h	1'655'774 kwh	457'085 lt

Année 2007	Eau	Electricité	Gaz	Mazout
	43'693 m3	1'169'875 kw/h	1'220'047 kwh	289'191 lt

Les commentaires suivants sont apportés aux données relevées :

Globalement les chiffres sont stables pour l'eau ainsi que l'électricité; le net recul de consommation de gaz ainsi que de mazout pour 2007 s'explique par la mise hors service des installations du complexe de l'école Marcelly / Tronchet.

Les pics positifs ou négatifs constatés ponctuellement s'expliquent par des saisons particulièrement clémentes ou à l'inverse rigoureuses.

Pour observer les effets des travaux conséquents décrits sous point b) il faudra attendre les résultats de consommation 2009, principalement 2010.

- a) Les projets du Conseil administratif en matière d'économie d'énergie se décomposent somme suit: il y a premièrement les projets liés au remplacement des installations existantes qui ont atteint un taux de vétusté nécessitant leur remplacement au profit de systèmes de production d'énergie plus performants: il s'agit par exemple en 2008 de la nouvelle chaudière à gaz de l'école Adrien-Jeandin, de la chaudière à bois à l'école Marcelly et en 2009 de la nouvelle centrale thermique à la piscine de Marcelly.

Deuxièmement il s'agit également, en sus de la modernisation des installations, d'optimiser celles existantes qui ont encore une durée de vie estimée à une dizaine d'année.



Pour cela le conseil administratif a fait établir au dernier trimestre 2008 un descriptif de toutes les installations techniques communales qui servira non seulement à rendre plus performant l'entretien mais également à réguler au mieux chaque installation afin d'en tirer le meilleur rendement.

D'une manière générale chaque intervention technique donne lieu, dans la mesure du possible, à une amélioration relative à la consommation énergétique; par exemple à l'école Adrien-Jeandin le remplacement des luminaires dans les sanitaires sont accompagnés de mise en place de détecteurs de présence.

- b) Pour l'heure il n'y a pas de surfaces mise à disposition pour la production d'énergie photovoltaïque; les équipement de captage de l'énergie solaire qui sont installés sur la commune sont actuellement destinés à la consommation propre des bâtiments à savoir: la piscine de Thônex pour le réchauffement de l'eau des douches ainsi que le préchauffage de l'eau du bassin, l'école du Bois-des-Arts pour les vestiaires de la salle de gymnastique.

Toutefois le conseil administratif étudie un projet en concertation avec les 2 autres communes Chênoises afin d'équiper la toiture du futur parking du CSSM en cellules photovoltaïques.

M. Loutan : je remercie le Conseil administratif de cette réponse qui va dans le sens du recensement dont on a parlé dans le cadre de la « Cité de l'énergie ».

L'arrosage étant de plus en plus automatisé est-il compris dans cette diminution de consommation ?

- M. Fortuna : oui c'est le cas.

M. Loutan : l'éclairage est-il compris dans les chiffres concernant l'électricité ?

- M. Détruche : oui.

M. Loutan : le projet de production d'énergie photovoltaïque à Marcellly reste d'actualité ? Ou est-il abandonné ?

- M. Détruche : la structure permet l'installation de ces panneaux pour le futur mais pour l'instant il n'y a rien de prévu. Toutefois, je vous informe il y a un important projet qui pourrait voir le jour sur le P&R de Sous-Moulin.



13.2. M. Guy Loutan, Conseiller municipal du groupe socialistes-verts, ayant comme intitulé : « comment passer la parole aux actes dans le respect de la petite faune lors de travaux routiers ? ».

En préambule, il convient de préciser en ce qui concerne le chemin du Foron que la construction de sacs gouffres n'est plus d'actualité sur la Commune depuis plusieurs années ; il y en a encore un certain nombre sur le territoire qui sont remplacés au fur et à mesure que les circonstances le permettent.

Dans le cas du chemin du Foron les travaux qui ont eu lieu sont relatifs à des travaux de réfection de la chaussée ainsi que modération du trafic ce qui fait que les sacs existants n'ont pas été remplacés ce qui aurait demandé une intervention plus lourde en sous-sol.

D'une manière plus générale, les mandataires respectent les normes en vigueur relatives à l'exercice de leur profession ; normes qui comprennent déjà un volet environnemental important. On peut citer par exemple les récentes lois relatives à la déconstruction (règlement d'application de l'Ordonnance fédérale sur la réduction des risques liés aux produits chimiques entré en vigueur le 5 juillet 2007) ou à l'obligation d'analyser le taux de PCB (polychlorobiphényles) lors de réfection de chaussées.

L'agenda 21 communal qui a été validé le 21 novembre 2006 par la commission d'urbanisme et développement durable est distribué aux mandataires qui travaillent sur des projets d'envergure au niveau communal ; concernant les travaux de génie civil une précision supplémentaire sera apportée aux maîtres d'œuvres par l'application de la recommandation : "mesures à prendre en faveur de la petite faune lors de la conception de projet de détail de constructions routières", version du 11/2008.

Cette directive étant bien évidemment à suivre dans les zones de verdure et villas, *"ce type de mesure ne se justifie par contre pas dans les zones fortement urbanisées où la petite faune est rare ou absente"*, art. 10.2.3 de la directive.

Concernant, les implications financières relatives au choix bordures béton/bordures granit, le rapport est du simple au double (pour les bordures granit).

- M. Loutan : pour ce qui est du règlement d'application de l'ordonnance fédérale sur les produits chimiques, ce n'est pas le sujet de ma question. Pour ce qui est des fiches sur des mesures à prendre sur la petite faune qui sont sorties récemment, j'espérais aller plus vite que la loi avec les documents fédéraux qui datent de 1985, 1989 et 1990 que j'ai transmis depuis longtemps aux services de la commune.



Je trouve dommage que l'on doive attendre des fiches officielles pour que l'on fasse quelque chose pour un sujet dont on parle depuis longtemps. Cela fait huit ans que j'ai déposé une pétition au nom de « Convive » au Grand Conseil pour que les choses avancent. Pour ce qui est de l'implication financière, je ne comprends pas votre réponse étant donné que le granit était déjà en place. Pourquoi est-ce que le granit est plus cher car on l'a déjà ?

- M. Fortuna : de mémoire ce que l'on a réalisé au chemin du Foron, il y a des bordures qui ont été endommagées et qui ont été remplacées par des bordures en béton qui coûtent 50% moins cher et cela nous permettait d'obtenir une uniformité plutôt qu'un mélange entre du granit et du béton.

Puis, il est donné lecture de deux nouvelles questions écrites :

13.3. M. Stephen Knörr, Conseiller municipal du groupe UDC pose la question suivante les attributions d'appartements par la Fondation en faveur du logement de la commune de Thônex :

« Lorsque la Fondation du logement attribue un appartement, quels critères de sélection sont prépondérant dans le choix d'un dossier plutôt que d'un autre (horizon social, origine, liste d'attente, etc.) ? Existe-t-il des conditions impératives à remplir ? ».

13.4. M. Stephen Knörr, Conseiller municipal du groupe UDC pose la question suivante sur les démissions survenues dans le service de sécurité municipale :

« Les agents de sécurité municipaux sont devenus des acteurs incontournables de la vie sociale d'une commune ou d'une ville. Dans leur rôle de police de proximité, ils suppléent aux carences du Canton. Leurs interventions couvrent de nombreux domaines. Elles complètent celles des autres acteurs de la vie en collectivité tels que les travailleurs sociaux hors murs, le corps enseignant, la gendarmerie etc. Une nouvelle loi, votée le 20 février par le Grand Conseil change leur appellation en : « Police Municipale » et leur donne encore plus de responsabilités et de compétences.

Depuis le début de l'année, quatre agents et une agente du Service de Sécurité Municipale ont donné leur démission. Elles s'ajoutent à celles remises en novembre 2007 et portent à cinq le nombre de départs, soit la presque totalité de l'effectif. Ces départs comprennent une agente et un agent dont les formations ont été financées par notre commune ainsi que le chef de poste, un ancien gendarme.

Depuis la création du concept « ASM 2000 » notre commune a le taux de départs volontaires le plus élevé.

Qu'en est-il exactement de cette situation ? ».



14. Propositions individuelles et questions

14.1. Boîtes aux lettres de la poste

M. Stark : certaines boîtes aux lettres de la poste ont été supprimées et remplacées, alors, que d'autres ont été supprimées et pas remplacées. Il semblerait que la commune décide, d'entente avec la poste, de l'emplacement de ces boîtes. Serait-il donc possible de faire remettre celle qui a été supprimée à l'avenue Tronchet ?

- M. Détruche : la poste a complètement scindé ses services. Nous avons été contactés par la direction de la distribution qui souhaitait effectuer des changements concernant les boîtes aux lettres avec une volonté de réduire le nombre d'emplacements. Nous avons fait certaines remarques sur le fait que deux boîtes allaient être supprimées mais la poste a maintenu ces nouveaux emplacements tels que prévu.

Mme Jaquet : je soutiens M. Stark car la boîte aux lettres de l'avenue Tronchet était très souvent pleine. Je me demande si la commune ne devrait pas écrire à nouveau pour qu'une boîte puisse être remise dans ce secteur ?

M. Loutan : la boîte aux lettres qui se trouvait à l'ange : rue de Genève – rue François-Jacquier était également très pratique vu la proximité des commerces.

14.2. Déclaration d'intention du groupe UDC

M. Knörr fait la déclaration suivante :

Monsieur le Maire, Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Conseiller administratif, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Municipaux.

Ce matin, une radio francophone spécialisée dans l'information continue, annonçait que le lundi 2 mars 2009 était un nouveau lundi noir pour les finances mondiales.

Bourses en chute libre, banques déjà recapitalisées par leur état au bord du gouffre, compagnies aériennes sans passager, industries sans client, assurances en cessation de paiement. Des pertes d'une telle ampleur que le chiffre n'est plus prononçable. Bref une crise mondiale qui fait passer celle de 1929 pour une plaisanterie de potache

Notre commune ne peut y échapper. C'est pourquoi, à l'avenir, le groupe UDC s'opposera à tous nouveaux crédits, toutes nouvelles dépenses que nous ne jugerons pas prioritaires. Il serait utopique de croire que notre commune a la possibilité de participer à la relance en lançant de grands travaux. Notre premier souci, est nos citoyens, les habitants de notre commune. Pour eux, il est de notre devoir, autant que faire se peut, d'amortir le choc et le leur permettre de conserver qualité de vie et dignité.

Nous vous remercions pour votre attention.



14.3. Don du sang

Mme Jaquet : une nouvelle date a-t-elle été prévue pour une collecte de sang ?

- M. Decrey : je n'ai pas de réponse ce soir, mais nous allons prendre contact.

14.4. Ventilation de la salle des fêtes

Mme Jaquet : la ventilation que nous avons votée a-t-elle été installée ? Car la température est très variable selon les jours.

- M. Decrey : la ventilation fonctionne très bien. Tout est en ordre. Cependant, nous devons également tenir compte des demandes des artistes, si la ventilation est en marche cela cause certains problèmes lors d'effets visuels prévus avec de la fumée. En principe nous demandons au personnel de bien ventiler la salle pendant la journée afin de pouvoir la couper pendant le spectacle.

14.5. Manifestations communales

Mme Jaquet : j'ai appris que lorsqu'il reste de la nourriture lors de manifestations communales celle-ci est jetée. Ne serait-il pas possible de l'apporter à une œuvre caritative ?

- M. Decrey : lorsque l'organisation est faite par la commune, il n'y a pas de nourriture jetée. Par contre, lorsque des manifestations sont organisées par un mandataire externe comme le gérant de l'auberge communale ou quelqu'un d'autre, il est vrai que nous ne contrôlons pas ce qu'il advient de la marchandise, mais nous pouvons faire une recommandation dans ce sens.

14.6. Chemin Emile Bressler

M. Castelli : j'ai appris qu'un des nouveaux chemins du Foron sera dénommé : chemin Emile Bressler, de qui s'agit-il ?

- M. Decrey : il s'agit d'un peintre genevois (1886-1966) qui a habité la commune de Thônex ; il est d'ailleurs enterré dans notre cimetière.

14.7. Equipement de la salle des fêtes

M. Loutan : je m'étais insurgé contre le changement des chaises de la salle des fêtes car on transpirait sur du plastique et maintenant je constate que l'on transpire sur du contre-plaqué. Quelle a été l'économie de ne pas installer des chaises recouvertes de tissu ? Et combien avons-nous revendu celles encore en bon état ?

- M. Decrey : nous avons évité le tissu car ces chaises sont également utilisées pour des repas et cela serait trop salissant. D'autre part, le tissu revient plus cher que le contre-plaqué. Pour ma part je trouve que l'on est bien assis.



Les anciennes chaises ont été proposées à la commune de Graveson qui va inaugurer une nouvelle salle des fêtes. Un premier lot de 150 chaises a été transporté à Graveson et d'autres suivront.

14.8. Dernières pièces de théâtre organisées par le TAS

M. Loutan fait la déclaration suivante :

Mesdames et Messieurs les Conseillers, permettez-moi de clore cette séance par quelques données et recommandations sur le savoir vivre auquel les Thônésiens en général et notre Conseil en particulier sont particulièrement attachés, inspiré par le dernier spectacle du « ThônexArtSpectacles » qui m'a tellement touché. Ce qui suit, exprimé avec tout le doigté qui sied à un tel sujet, est important aussi pour nos petites têtes blondes, cette belle jeunesse que l'on désire tant préparer à une vie de couple harmonieuse, créative et rayonnante. Ce sera aussi à n'en pas douter un réel plaisir pour les aînés qui se souviendront ainsi de leur belle jeunesse.

Voici donc un florilège de propos édifiants que je me reprocherais de ne garder que pour moi, et qui figurera au panthéon glorieux de la culture thônésienne.

« ...Pour les dames : alors les meufs, lors de fellation sur un préservatif déchiré, si vous ne désirez pas avaler, attention tout de même à ne pas recracher à la figure de votre partenaire. Ne serait-ce pas franchement indélicat ?

Pour les cynophiles : veuillez observez de près le prépuce fripé de la bite flaccide de votre concubin : ne ressemble-t-il pas à la face de certains de ces chiens qui ont trop de peau ? C'est vraiment trop drôle !

Pour les gastronomes : toutes sortes de préservatifs parfumés sont à disposition, mais ceux à la sardine seraient prisés surtout dans le midi de la France. La commune pourrait y organiser des échanges culturels, car c'est vraiment un must ! Bon, certains diront que c'est une question de goût !

Pendant la lecture de la déclaration de M. Loutan, une grande partie des Conseillers municipaux se lève et quitte la séance... Mme la Présidente indique à M. Loutan que visiblement ses propos ne rencontrent pas l'approbation de l'assistance.

M. Loutan : il s'agissait d'un spectacle public donc, permettez que je termine mon intervention ! Que les effarouchés s'en aillent, moi j'ai supporté l'entier de la pièce !

...Pour les Dianes chasseresses : si vos attributs esthétiques sont insuffisants pour appâter les mâles alpha, enlevez vos petites culottes lors de vos sorties, les émanations de vos phéromones attireront infailliblement tout mâle se trouvant à moins de 2 kilomètres. Comme chez les papillons. C'est vraiment trop joli ! Mais attention, si vous sentez la moutarde trop piquante, ça peut leur irriter les yeux et faire effet contraire, répulsif redoutable.

Mme la Présidente : M. Loutan, il y a assez de personnes qui ont vu ce spectacle, je vous prie de cesser.



M. Loutan : je suis navré, il s'agit de la culture publique que nous finançons. Je demande à terminer au nom de la liberté d'expression. Si je ne peux pas terminer je fais paraître mon intervention dans la presse en mentionnant qu'on en a refusé la lecture en séance du Conseil municipal.

...Pour les carnivores : une bite moyenne en érection vaut une saucisse d'environ 200 grammes. Devant cette pesée sommaire, certains collègues ne seront-ils pas humiliés, et d'autres jaloux ? La commune pourrait organiser un sondage anonyme, ce serait passionnant !

Pour les jeunes pères : attention quand votre femme parle de l'heure de la tétée, qu'elle ne se précipite le visage dans votre braguette. Oh, là là, c'est vraiment bandant !... ».

Vous en voulez d'autres, alors vite abonnez vous au programme de TAS, car vu la rapidité d'élocution, j'ai perdu les deux tiers du plus spirituel de ce spectacle. Nul doute qu'avec votre soutien, la courbe des abonnés à la culture thônésienne va monter en flèche après cette soirée du vendredi 27 février 2009, qui a réjoui chacune et chacun de 7 à 77 ans, parents, enfants, grands parents. Et pour Fr 53,- à Fr 58,- la place, c'est vraiment donné, pourquoi se priver, « putain ! ».

Humour, finesse, sensibilité, respect, c'était vraiment une bien belle soirée, une véritable leçon de vie, une véritable bouffée d'air frais dans la grisaille de notre routine quotidienne. Merci, du fond du cœur, merci !

Faute de leur avoir fait visiter le mur pornographique à scandale, gardons aussi à l'esprit l'importance d'encourager nos écoles primaires et du cycle à fréquenter ces soirées culturelles. Nos enfants auront ainsi des sujets de vidéos sympathiques à filmer dans les WC de nos écoles avec leurs portables.

Mme la Présidente : ça suffit M. Loutan, M. Knörr a également une question à poser.

...Ah, encore une chose, notre Monsieur culture communal m'a dit qu'il ne connaissait pas toujours les détails des spectacles qu'il nous concocte. Et bien, vous savez, après 1h30 de ce divertissement délicieux, je serais capable de le croire, mais oui, je vous jure !

M. Loutan : merci de m'avoir écouté si gentiment, votre politesse me surprends !

Mme la Présidente : vous devriez également avoir honte avec votre déclaration qui a fait sortir les Conseillers municipaux de cette salle. D'ailleurs, ça suffit : je lève cette séance, il est 23h.35.

M. Loutan : il s'agit d'un abus de pouvoir !



M. Knörr : j'avais une autre intervention, mais je pense que pour des raisons légales ce n'est que partie remise.

M. Decrey, remarque qu'il y avait aussi d'autres Conseillers municipaux qui désiraient intervenir.

*

La Présidente

Le Secrétaire

Mme Jacqueline Tomasini

M. Philippe Guex

Thônex, le 9 avril 2009 PHG/vp

PV/CM/3 mars 2009